

DE SCHOUW BUET



Mardi,
le 15 septembre
2020

SOMMAIRE:

ORGANISATION SCOLAIRE 2020/2021

Mot du Président	3	Les Directions de région	31
Openeen Oppassen!	4	Enfants à besoins éducatifs spécifiques	32-33
Rentrée scolaire 2020/2021	5	Espace écoute & parole	34
Organisation scolaire 2020/2021	6	Évaluation des élèves	35
Vacances & congés scolaires 2020/2021	7	<i>Bilans intermédiaires</i>	
Localisation des classes	8-9	<i>Allongement de cycle</i>	
Publikatiounen zum Thema Coronavirus	10	Passage à l'enseignement secondaire	36
Inscription LASEP	69	Développement scolaire	37-39
Annuaire 2020/2021	70	<i>Plan d'encadrement Périscolaire (PEP)</i>	
		<i>Plan de développement scolaire (PDS)</i>	

TRANSPORT SCOLAIRE 2020/2021

Transport individuel	11	Fruit for School / Lait à l'école	40
Pédibus	12-14	Réduire le plastique	40
Inscription au service pédibus	15-16	Partenariat avec l'Université du Luxembourg	41
Bus scolaire	17-19	HistoSchool	42
		Plastiksstëpp sammele fir d'ASA	43
		Bice sammele fir eng Schoul an Tansania	43

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Informations utiles	20-23
<i>Obligation scolaire</i>	
<i>Cycle 1- Précoce</i>	
<i>Cycle 1 - Enseignement préscolaire</i>	
<i>Cycles 2-4 - Enseignement primaire</i>	
<i>Apprentissage du français au cycle 2 + 3</i>	
<i>Centre d'apprentissage</i>	
<i>Natation & éducation physique</i>	
<i>Absences & dispenses</i>	
<i>Intempéries</i>	
<i>Consulations pour parents</i>	
<i>Décisions juridiques</i>	
<i>Téléphones portables</i>	
<i>Livres scolaires</i>	
<i>Fiche médicale</i>	
<i>Protection des données</i>	
<i>Informations concernant la Maison Relais</i>	
Règles de la vie en commun à l'école	24
Organigramme de l'enseignement fondamental	25
Les différents organes de l'école fondamentale	26-29
<i>Comité d'école</i>	
<i>Enseignants chargés de différentes missions</i>	
<i>Coordinateurs de cycle</i>	
<i>Commission scolaire</i>	
<i>Partenariat avec les parents</i>	

RÉTROSPECTIVE

Cycle 3	
<i>Klass vum Jil DUHR</i>	44
Cycle 4	
<i>Klass vum Katrin IANNIZZI</i>	45
<i>Klasse vum Linda QUARING & Xavier ROBEN</i>	50-53
<i>Klass vum Renée SCHABER</i>	54-59
Geosciences mat de Cycle 4.1 & 4.2	46-49
Kürbis- a Bicherfloumaart	60-61
Reprise des cours « post-confinement »	62-63
Generalversammlung vum Schoulpersonal	64
Esou wächs du deng Hänn richtig!	65
Homeschooling	66
Éischt-Hëllefscoursen	67
Au revoir 6. Schouljoren	68

MOT DU PRÉSIDENT



Chers parents,
Chers lecteurs,

À l'instar des années précédentes, la présente édition du « **SCHULBUCHET** » rassemble bon nombre d'informations sur la vie scolaire susceptibles de vous intéresser pour accompagner vos enfants tout au long de l'année scolaire 2020/2021. Notre « **SCHULBUCHET** » que vous tenez en main a vu le jour dans des circonstances difficiles.

Depuis des mois, le virus COVID-19 domine la vie au quotidien, remet en question nos habitudes et nos façons de faire, tant dans la vie professionnelle que personnelle et nous oblige à trouver des solutions inédites pour faire face aux nombreux défis qui se posent.

La suspension des activités dans les écoles et les structures d'accueil est une de ces mesures exceptionnelles qui ont profondément influencé le mode de vie de nous tous.

Pendant l'année scolaire 19/20 beaucoup de nos activités et projets pédagogiques et récréatifs ont dû être annulés et nos colonies scolaires et nos excursions de fin d'année scolaire n'ont malheureusement pas pu avoir lieu. Par conséquent, cette année la partie de la rétrospective richement illustrée est plus petite dans notre publication.

Nous espérons que la situation s'éclaircira dans les semaines à venir et que nos projets prévus pour l'année scolaire 20/21 pourront avoir lieu.

Comme toujours vous trouverez dans cette publication des éléments de contact entre l'école et les parents de nos élèves. Une bonne collaboration entre les parents et les enseignants est un élément essentiel d'une éducation réussie du jeune. Les parents et les enseignants procèdent régulièrement à des échanges individuels portant notamment sur les objectifs du cycle, les modalités d'évaluation de l'apprentissage et l'organisation de la classe que fréquentent leurs enfants. Ces entrevues sont très précieuses car elles permettent aux parents d'avoir un échange avec les enseignants de leur enfant, si l'enfant est en avance ou en retard par rapport aux objectifs du socle de compétences, les difficultés rencontrées dans son travail à l'école ou son travail à la maison, son attitude, son bien-être, le climat de la classe, les responsabilités des parents et celles de l'école.

Le titulaire de classe de votre enfant est toujours votre première personne de contact pour toute question en relation avec la scolarité. Profitez de ses heures de consultation pour parents pour vous tenir au courant des progrès de votre enfant. Si votre enfant rencontre des problèmes d'apprentissage, le titulaire de classe ensemble avec les autres membres de l'équipe pédagogique pourra vous conseiller sur l'aide qui pourra lui être apportée.

Pendant l'année scolaire 2020/2021, quelque 420 enfants fréquenteront notre école et seront accompagnés dans leur parcours scolaire par 49 enseignants et éducateurs de l'école fondamentale.

Comme chaque année nous avons le plaisir de souhaiter la bienvenue à un ou plusieurs nouveaux membres du corps enseignant. Cette année, nous souhaitons la **bienvenue** et beaucoup de succès et de satisfaction dans sa tâche à Madame **Sandra Frankard** qui interviendra en tant qu'institutrice dans les cycles 3 et 4.

Mais, comme chaque année il y a aussi des membres du personnel enseignant qui vont nous quitter: Mesdames **Danielle Rauchs-Clemens** et **Dany Kaber** vont prendre leur **retraite** bien méritée, et la remplaçante Madame Natalia Aires De Jesus nous a quittés pour pouvoir accepter une autre tâche. Nous tenons à les remercier pour leur travail et leur dévouement dans l'intérêt de l'école et de nos élèves et nous leur souhaitons beaucoup de succès et de plaisir avec leurs nouveaux projets.

Je saisis l'occasion de remercier tous les partenaires de notre communauté scolaire de leur engagement pendant la période des turbulences: personnel enseignant, responsables communaux et personnel des différents services communaux, tous ceux qui ont œuvré en coulisses et qui ont tout fait pour pouvoir accueillir de nouveau nos élèves. Les professionnels de l'enseignement et de l'éducation pour leur flexibilité et leur dévouement, vous, les parents pour l'encadrement pédagogique de vos enfants et votre soutien précieux, nos élèves pour leur zèle et leur comportement exemplaire aussi bien pendant la période de confinement que pendant la reprise des cours en présentiel. J'espère que nous pourrons lancer la nouvelle année scolaire 2020-2021 sous de meilleurs auspices.

Cependant, dans la situation actuelle, rien n'est encore malheureusement décidé en matière de conditions qui seront à observer pour la rentrée scolaire le 15 septembre 2020 et de restrictions concernant l'organisation scolaire. Cela pourrait éventuellement avoir de nouveau pour conséquence l'annulation d'activités et de projets pédagogiques ou des adaptations en fonction des conditions sanitaires en vigueur.

Personne ne peut dire aujourd'hui quand cette crise sera terminée et quand un retour à la normalité sera possible. En ce temps d'incertitude, il m'est d'autant plus important de vous confirmer que **toute la communauté scolaire de la commune de Steinfort mettra tout en œuvre pour préparer au mieux la rentrée des classes 2020.**

Pour terminer j'aimerais remercier encore une fois tous les acteurs du champ éducatif pour leurs apports précieux au bon fonctionnement de l'école fondamentale de la commune de Steinfort: les membres de la direction de région Mamer, le collège des bourgmestre et échevins et le conseil communal, les membres de la commission scolaire, les services administratif et technique de la commune de Steinfort, le staff administratif du bureau régional, les représentants des parents d'élèves et tous les parents d'élèves, l'équipe de la Maison Relais Steinfort, l'équipe des instructeurs de natation de la piscine de Steinfort, les membres du bureau temps de terrain du Bachelor en Sciences de l'Education de l'Université du Luxembourg, les coordinateurs des quatre cycles d'apprentissage, mes collègues du comité d'école et tous les membres du corps enseignant.

Et dans l'espoir de pouvoir continuer de cette sorte, je souhaite au nom de toute l'équipe de l'EF Steinfort et en mon nom personnel, tout d'abord à nos anciens élèves qui quittent l'école fondamentale de la commune de Steinfort, plein de succès dans leur vie d'étudiants au sein du secondaire, et au plaisir de vous revoir le 15 septembre prochain d'ores et déjà aux enfants, aux parents, aux enseignants et à tous les autres acteurs de l'école fondamentale une rentrée pleine d'enthousiasme et **une année scolaire 2020/2021 pleine de succès et de joie d'apprendre.**

Christian Kohnen

Président du Comité d'école



OPENEEN OPPASSEN



POURQUOI PORTER UNE PROTECTION DU NEZ ET DE LA BOUCHE ?

Les protections du nez et de la bouche font partie des gestes barrières et aident à retenir les gouttelettes qui sont propagées lorsque vous parlez, éternuez ou toussiez.

QUAND ET OÙ PORTER UNE PROTECTION DU NEZ ET DE LA BOUCHE ?

La protection du nez et de la bouche doit être portée partout où la distance interpersonnelle de 2 mètres ne peut être garantie, comme :

- sur le chemin de l'école,
- dans la cour de récréation,
- dans les couloirs et les cages d'escalier, si les flux de circulation l'exigent,
- dans les locaux sanitaires.

Dans les salles de classe, le port de cette protection n'est pas requis. Toutefois le port est obligatoire dans les transports publics et scolaires.

COMMENT PORTER LE « BUFF » ?



- 1 Lavez-vous les mains à l'eau et au savon ou désinfectez-les avant de mettre votre « buff ».
- 2 Lorsque vous mettez le « buff », assurez-vous qu'il couvre entièrement votre nez et votre bouche et qu'il s'adapte bien à votre visage. Évitez de toucher votre protection pendant la durée du port.
- 3 Lorsqu'une protection n'est pas indispensable (pendant les heures de cours, par exemple), tirez le « buff » vers le bas et portez-le autour du cou. Il est conseillé de l'y garder pendant toute la journée scolaire.
- 4 Après avoir enlevé la protection, lavez-vous les mains soigneusement à l'eau et au savon ou désinfectez vos mains. Au retour à la maison il est recommandé de changer le « buff » (set de 2 buffs par personne) et de le laver après chaque jour à 60°. Lavez-le de préférence avant la première utilisation.

RENTRÉE DES CLASSES 2020 / 2021

Mardi, le 15 septembre 2020 à 8:00 heures.

L'année scolaire 2020/2021 commencera avec une journée de classe entière (de 8:00 à 11:45 heures pour le cycle 1 resp. de 8:00 à 12:35 heures pour les cycles 2 à 4).

À 8:00 heures les élèves seront accueillis par leur titulaire de classe et l'horaire normal des cours commencera à 10:00 heures.



HORAIRE DE CLASSE DU CYCLE I

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI
8h00-11h45	8h00-11h45	8h00-11h45	8h00-11h45	8h00-11h45
14h00-15h50		14h00-15h50		14h00-15h50



Modification ponctuelle de l'horaire scolaire à partir de la rentrée scolaire 2020/2021. La pause de 10 min des après-midis a été supprimée, le temps d'enseignement reste le même.

HORAIRE DE CLASSE DES CYCLES II À IV

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI
8h00-8h55	8h00-8h55	8h00-8h55	8h00-8h55	8h00-8h55
8h55-9h45	8h55-9h45	8h55-9h45	8h55-9h45	8h55-9h45
10h00-10h55	10h00-10h50	10h00-10h55	10h00-10h50	10h00-10h55
10h55-11h50	10h50-11h40	10h55-11h50	10h50-11h40	10h55-11h50
	11h45-12h35		11h45-12h35	
14h00-14h55		14h00-14h55		14h00-14h55
14h55-15h50		14h55-15h50		14h55-15h50

SURVEILLANCE ET SÉCURITÉ

Le personnel enseignant assure la surveillance des élèves pendant les récréations, les dix minutes avant le début et celles après la fin des cours, respectivement jusqu'au départ des bus scolaires.

Il est rappelé aux parents et aux élèves qu'il est défendu aux écoliers de quitter l'enceinte scolaire à partir de 7:50 heures et 13:50 heures avant le commencement des cours sans l'autorisation préalable de la personne responsable de la surveillance.

Pour le bien de tous, il est important d'être à l'heure à l'école. Les retards perturbent le bon fonctionnement de la classe et peuvent nuire aux apprentissages de votre enfant. Les retards sont à considérer comme à des absences non-excuses et seront inscrits dans le bilan des élèves.

Nous informons les parents:

- qu'il est interdit d'accompagner les enfants dans les bâtiments au début des cours;

- que les enfants doivent impérativement être repris par leur famille ou une tierce personne après les 10 minutes de surveillance après la fin des cours. *(Il est à souligner que les parents sont alors responsables de leurs enfants non repris.);*
- que, pour des raisons de responsabilité, les enseignants n'ont pas le droit de transporter des élèves dans leur voiture privée. *(Un enfant qui n'est pas repris après l'école pourra être confié aux autorités policières.)*

ORGANISATION SCOLAIRE 2020 / 2021

CYCLE I - PRÉCOCE

Kleinbettingen

Institutrices

ARNOLD Michèle /
FRIEDEN Lynn

Educatrices

CALDERONI Tanja /
TRAUSCH Jessica

Steinfort

Institutrice

BARTHÉLEMY Carole

Educatrice

MEYERS Sonja

CYCLE I - PRÉSCOLAIRE

Kleinbettingen

ROLLIN Nathalie

Steinfort

Bâtiment « Maison Relais »

BACKES Cynthia
ÖZEN Sema
HOFFMANN Steffi
HULTEN Bernadette
RAUCHS Anouk

CYCLES II À IV - PRIMAIRE

Kleinbettingen

Cycle III

3.1 VANDEWALLE Michèle
3.2 MOES Nadine / KUGENER Joëlle

Cycle IV

4.1 SCHABER Renée

Steinfort

Cycle II

2.1 LANG Caroline
2.1 SCHERER Andrée
2.1 FEIEREISEN Thierry
2.2 RIVOLDINI Carmen
2.2 BAUSTERT Nadine
2.2 MATTERN Joëlle / LOOS Sandy

Cycle III

3.1 BIVER Gaby / DUHR Jil
3.1 SCHAAL Carole / FRANKARD Sandra
3.2 ROLLINGER Nathalie
3.2 OEHMEN Sacha
3.2 MALLINGER Kai

Cycle IV

4.1 QUARING Linda
4.1 ROBEN Xavier
4.2 ROLLINGER Jean-Paul
4.2 THILL Kim
4.2 IANNIZZI Katrin

Instituteurs intervenants chargés de différentes branches et/ou des cours d'appui

BECHET Raphaël
BERTEMES Serge
BURG Martine
DUHR Jil
FISCH Laura
FRANKARD Sandra
KOHLEN Christian
KOMES Jackie
KUGENER Joëlle
LOOS Sandy
SCHAUS Carole
SCHMARTZ Mickels
SPINELLI Naïka

Enseignants intervenants chargés de différentes branches

ASTAFIEFF Anya
FUNK-EISCHEN Mariette
RISCH Carole

Enseignants des cours d'accueil

BERTEMES Serge
RISCH Carole

Remplaçant permanent

CLEMEN Mireille



Répartition des élèves
par cycle:

Cycle 1 (précoce):	33
Cycle 1 (préscolaire):	104
Cycle 2:	104
Cycle 3:	91
Cycle 4:	90
Total élèves:	422

VACANCES ET CONGÉS SCOLAIRES 2020/2021

SEPTEMBRE 2020							OKTOBRE 2020							NOVEMBRE 2020							DECEMBRE 2020										
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di				
36	1	2	3	4	5	6	40			1	2	3	4	44						1	49	1	2	3	4	5	6				
37	7	8	9	10	11	12	13	41	5	6	7	8	9	10	11	45	2	3	4	5	6	7	8	50	7	8	9	10	11	12	13
38	14	15	16	17	18	19	20	42	12	13	14	15	16	17	18	46	9	10	11	12	13	14	15	51	14	15	16	17	18	19	20
39	21	22	23	24	25	26	27	43	19	20	21	22	23	24	25	47	16	17	18	19	20	21	22	52	21	22	23	24	25	26	27
40	28	29	30				44	26	27	28	29	30	31	48	23	24	25	26	27	28	29	53	28	29	30	31					
														49	30																
JANVIER 2021							FEVRIER 2021							MARS 2021							AVRIL 2021										
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di				
53				1	2	3	05	1	2	3	4	5	6	7	09	1	2	3	4	5	6	7	13			1	2	3	4		
01	4	5	6	7	8	9	10	06	8	9	10	11	12	13	14	10	8	9	10	11	12	13	14	14	5	6	7	8	9	10	11
02	11	12	13	14	15	16	17	07	15	16	17	18	19	20	21	11	15	16	17	18	19	20	21	15	12	13	14	15	16	17	18
03	18	19	20	21	22	23	24	08	22	23	24	5	26	27	28	12	22	23	24	5	26	27	28	16	19	20	21	22	23	24	25
04	25	26	27	28	29	30	31								13	29	30	31				17	26	27	28	29	30				
MAI 2021							JUIN 2021							JUILLET 2021							AOÛT 2021										
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di				
17					1	2	22	1	2	3	4	5	6	26			1	2	3	4	31						1				
18	3	4	5	6	7	8	9	23	7	8	9	10	11	12	13	27	5	6	7	8	9	10	11	32	2	3	4	5	6	7	8
19	10	11	12	13	14	15	16	24	14	15	16	17	18	19	20	28	12	13	14	15	16	17	18	33	9	10	11	12	13	14	15
20	17	18	19	20	21	22	23	25	21	22	23	24	25	26	27	29	19	20	21	22	23	24	25	34	16	17	18	19	20	21	22
21	24	25	26	27	28	29	30	26	28	29	30				30	26	27	28	29	30	31	35	23	24	25	26	27	28	29		
22	31																				36	30	31								

■ Vacances scolaires ■ Jours et congés isolés

L'année scolaire 2020/2021 commence le mardi 15 septembre 2020 à 8:00 heures et finit le jeudi 15 juillet 2021 à 11:45 heures (Cycle 1) resp. à 12:35 heures (Cycles 2-4).

L'ANNÉE SCOLAIRE 2021/2022

- L'année scolaire commence le mercredi 15 septembre 2021 et finit le vendredi 15 juillet 2022.
- Le congé de la Toussaint commence le samedi 30 octobre 2021 et finit le dimanche 7 novembre 2021.
- Les classes de l'école fondamentale chôment le lundi 6 décembre 2021, jour de la St. Nicolas.
- Les vacances de Noël commencent le samedi 18 décembre 2021 et finissent le dimanche 2 janvier 2022.
- Le congé de Carnaval commence le samedi 12 février 2022 et finit le dimanche 20 février 2022.
- Les vacances de Pâques commencent le samedi 2 avril 2022 et finissent le lundi 18 avril 2022.
- Jour férié légal de la Journée de l'Europe: le lundi 9 mai 2022.
- Le congé de la Pentecôte commence le samedi 21 mai 2022 et finit le dimanche 29 mai 2022.
- Jour de Congé pour le lundi de la Pentecôte: le lundi 6 juin 2022.
- Jour de congé pour la célébration publique de l'anniversaire de SAR le Grand-Duc: le jeudi 23 juin 2022.
- Les vacances d'été commencent le samedi 16 juillet 2022 et finissent le mercredi 14 septembre 2022.

REMARQUES



1) La veille des vacances de la Toussaint, de Noël, de Carnaval, de Pâques et de la Pentecôte, les élèves sont congédiés à la fin des cours de l'après-midi, c'est-à-dire le vendredi à 15:50 heures.

2) D'après la circulaire ministérielle concernant l'organisation scolaire, les classes du 3^{ème} cycle de l'enseignement fondamental fonctionnent normalement le lendemain de la 1^{ère} communion (le dimanche 2 mai 2021).

Toutefois, les enseignants de ces classes voudront bien accepter d'éventuelles excuses écrites concernant les absences d'élèves au cours de la matinée.



LOCALISATION DES CLASSES

Bâtiment « B - COMPLÉMENTAIRE »

1^{er} étage:

- Bureau
- Cycle 4.1 - QUARING Linda
- Cycle 4.1 - ROBEN Xavier
- Cycle 4.2 - ROLLINGER Jean-Paul

Rez-de-chaussée:

- Cycle 3.1 - SCHAAL Carole / FRANKARD Sandra
- Cycle 3.2 - ROLLINGER Nathalie
- Cycle 3.2 - MALLINGER Kai

Sous-sol:

- Centre d'apprentissage - BURG Martine / FISCH Laura
- Cours d'accueil - BERTEMES Serge / RISCH Carole
- Ateliers 1 + 2 (travaux manuels / éducation artistique)
- Salle de musique / Salle de solfège (UGDA) / Groupe d'appui
- Bureau « Schoulcomputerteam »

Bâtiment « MAISON RELAIS »

Rez-de-chaussée:

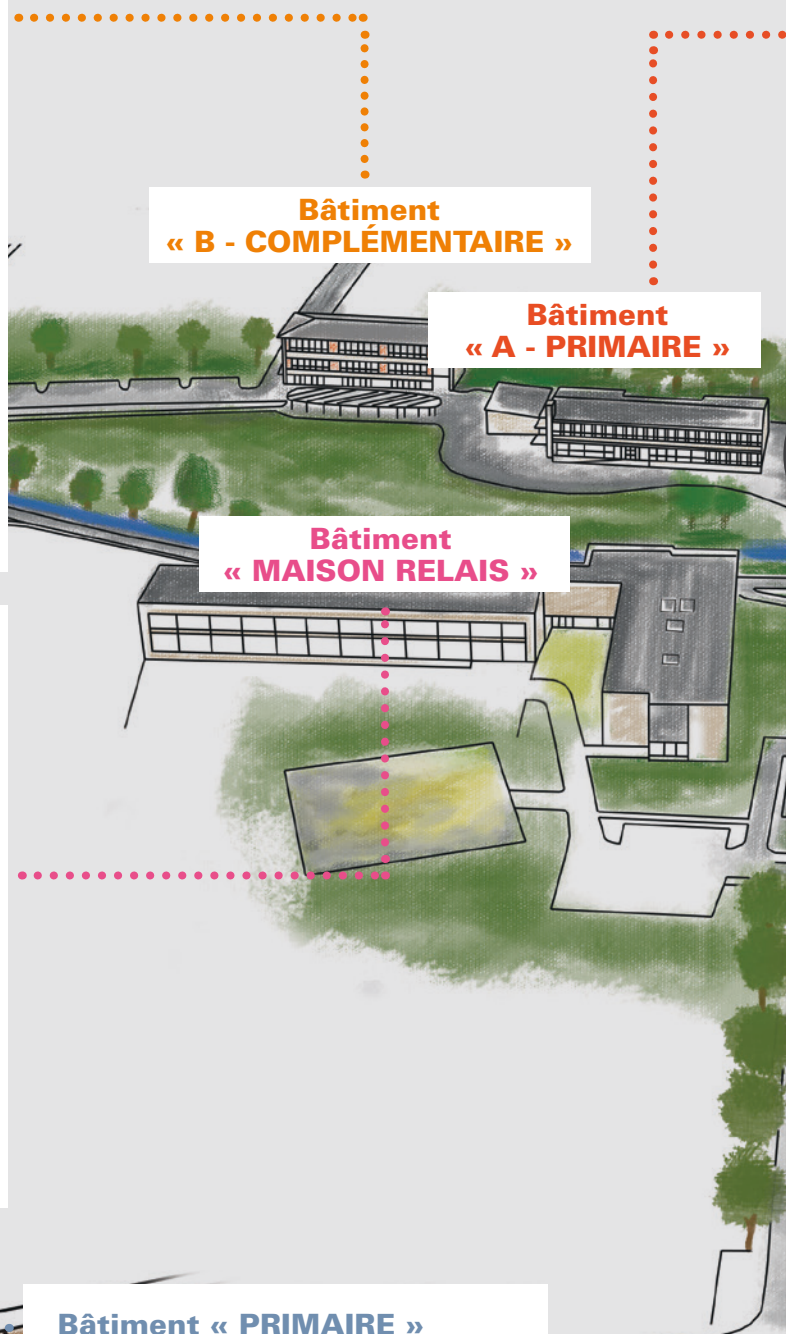
- Précoce - BARTHELEMY Carole
MEYERS Sonja
- Cycle 1 - BACKES Cynthia
- Cycle 1 - HOFFMANN Steffi
- Cycle 1 - ÔZEN Sema
- Bureau du président du comité d'école

Rez-de-chaussée (Extension):

- Cycle 1 - HULTEN Bernadette
- Cycle 1 - RAUCHS Anouk
- Cycle 2.1 - LANG Caroline
- Cycle 2.2 - RIVOLDINI Carmen
- Salle de réunion
- Salle de bricolage

Sous-sol (Extension):

- Salle de défoulement
- Médecine scolaire



Gare Kleinbettingen

Bâtiment « PRIMAIRE »

Bâtiment « PRIMAIRE »

1^{er} étage:

- Bureau
- Cycle 3.2 - MOES Nadine / KUGENER Joëlle
- Cycle 4.1 - SCHABER Renée

Rez-de-chaussée:

- Cycle 3.1 - VANDEWALLE Michèle
- Groupe d'appui / Salle de cours

Arrêt de bus

STEINFORT

Bâtiment « A - PRIMAIRE »

1^{er} étage:

- Bibliothèque
- Cycle 2.1 - FEIEREISEN Thierry
- Cycle 2.2 - BAUSTERT Nadine
- Cycle 2.2 - MATTERN Joëlle / LOOS Sandy
- Cycle 3.1 - BIVER Gaby / DUHR Jil
- Groupe d'appui du cycle 2 - KOMES Jackie

Rez-de-chaussée:

- Salle de conférence
- Cycle 2.1 - SCHERER André
- Cycle 3.2 - OEHMEN Sacha
- Cycle 4.2 - THILL Kim
- Cycle 4.2 - IANNIZZI Katrin

Sous-sol:

- Salle audiovisuelle et multimédia

Jardin scolaire

Hall sportif

Piscine

Arrêt de bus



Bâtiment « CYCLE 1 »

Bâtiment « CYCLE 1 »

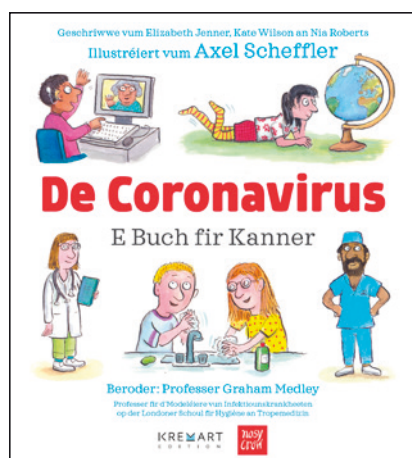
- Précoce - FRIEDEN Lynn
- ARNOLD Michèle
- CALDERONI Tanja
- TRAUSCH Jessica
- Cycle 1 - ROLLIN Nathalie

KLEINBETTINGEN

PUBLIKATIOUNEN ZUM THEMA CORONAVIRUS



<https://men.public.lu/fr/support/coronavirus.html>



INFORMATIONS CONCERNANT LA MAISON RELAIS STEINFORT

Utilisation de la cour d'école à Steinfort pendant la pause de midi en période scolaire

Nous tenons à vous informer que les enfants qui passent leur temps de midi les lundis, mercredis et vendredis, dans la cour de l'école fondamentale de Steinfort et qui ne sont pas inscrits à la Maison Relais, se trouvent sous la responsabilité de leurs parents.

À partir de 13:50 heures le personnel enseignant reprendra la surveillance.

De 12:00 à 13:50 heures, les enfants peuvent participer aux activités de la Maison Relais, sous condition qu'ils respectent les règles de celle-ci.

Si un enfant ne se comporte pas de manière correcte, le personnel de la Maison Relais se réserve le droit de lui refuser de profiter de la cour de récréation jusqu'au début des cours d'école, c'est-à-dire jusqu'à 13:50 heures.

Veuillez trouver toutes les informations sur la Maison Relais Steinfort dans la publication communale « **DE KANNERBUET** » (Avril 2020).



Heures d'ouverture du bureau chèque-service:

Mardi, mercredi et jeudi de 9.30 à 11.30 heures.

Pendant les vacances scolaires: sur rendez-vous.

Fermé entre Noël et St. Sylvestre et les deux premières semaines en août.

Contact:

Madame Vicky OLINGER-WAGNER

Madame Fabienne RASQUÉ-CLEMEN

Tél.: 399 313-370

maisonrelais@steinfort.lu

Heures d'ouverture:

Du lundi au vendredi

de 07h00 à 19h00



TRANSPORT SCOLAIRE 2020 / 2021

Pour garantir le bon déroulement du transport scolaire, surtout pour les élèves des cycles 1 et 2, les enseignants prient les parents de bien vouloir les

informer dès la rentrée scolaire par quel(s) moyen(s) se fait le retour à domicile de leurs enfants.

TRANSPORT INDIVIDUEL

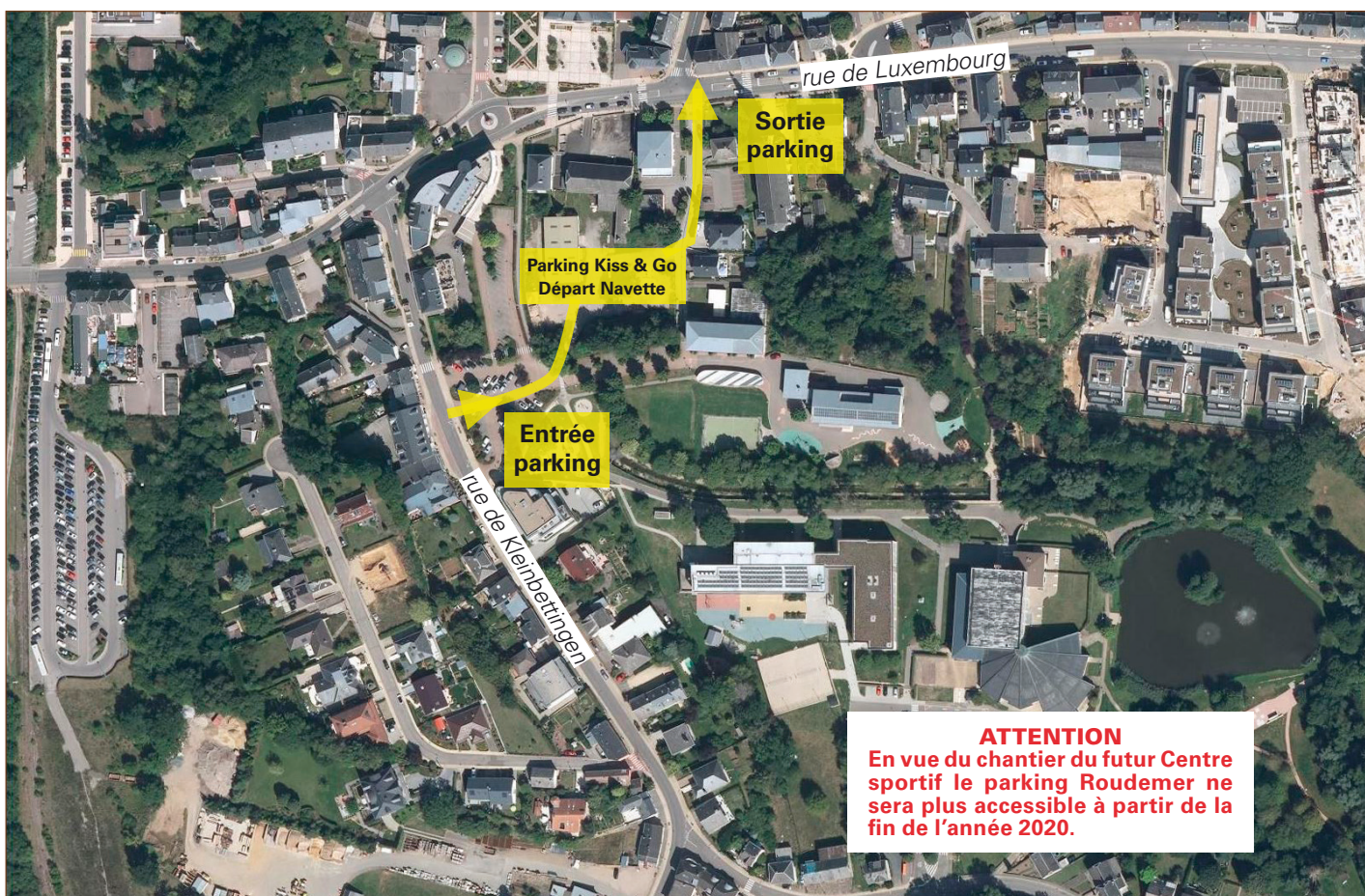
Pour réduire les dangers de la circulation sur le chemin de l'école à tous les élèves, les parents effectuant un transport privé vers les écoles, sont cordialement invités à employer le **nouveau parking provisoire KISS & GO près du bâtiment complémentaire de l'école fondamentale** à Steinfort pour déposer ou venir chercher leur(s) enfant(s).

Une navette pédibus circule entre 7:40 et 8:00 heures (pour les enfants des cycles 1-4, excepté précoce).

La surveillance dans la cours de l'école sera assurée par un enseignant délégué 10 minutes avant le début officiel des cours, ainsi que 10 minutes après les heures de classe auprès des écoles.



L'Administration communale invite cependant tous les parents d'élèves **à profiter du service de transport scolaire gratuit.**



Engagement des parents

Les parents des élèves qui profitent du pédibus prennent les engagements suivants:

- À l'aller, ils assurent que leurs enfants sont présents à l'arrêt à l'heure exacte de passage des accompagnateurs déterminé dans l'horaire figurant dans le règlement d'organisation scolaire. Pour le bon fonctionnement du service les accompagnateurs ne peuvent pas attendre les retardataires aux arrêts.
- Au retour, ils doivent récupérer leurs enfants à l'arrêt à l'heure exacte de passage des accompagnateurs déterminé dans l'horaire sur les pages suivantes.
- Les parents peuvent autoriser leurs enfants à faire le trajet seul de l'arrêt à leur domicile. Dans ce cas, ils doivent impérativement en informer les accompagnateurs.
- Les accompagnateurs ne sont pas responsables du trajet arrêt de ligne – domicile des écoliers.



L'inscription au service pédibus est OBLIGATOIRE via le formulaire pages 15/16.

Si vous avez des suggestions pour l'amélioration de notre service, n'hésitez pas à nous en faire part en nous contactant par téléphone 399313-1 ou par E-Mail à: info@steinfort.lu

Règles à respecter par les usagers du pédibus

- Sauf information préalable par les parents, les écoliers ne peuvent pas quitter le pédibus avant l'arrêt le plus proche de leur domicile indiqué dans la fiche d'inscription.
- Au départ de leur école, les écoliers doivent se regrouper devant le point de raliement de la ligne du trajet du pédibus.
- Les écoliers doivent respecter les consignes des accompagnateurs et adopter un comportement permettant de garantir leur propre sécurité et celles des autres, rester groupés et ne pas dépasser l'accompagnateur de tête.
- L'administration communale se réserve le droit d'exclure les écoliers pour une durée déterminée en cas d'avertissements répétés pour comportement agressif, violent, dangereux, non-discipliné ou encore intolérable.



HORAIRES DES PÉDIBUS

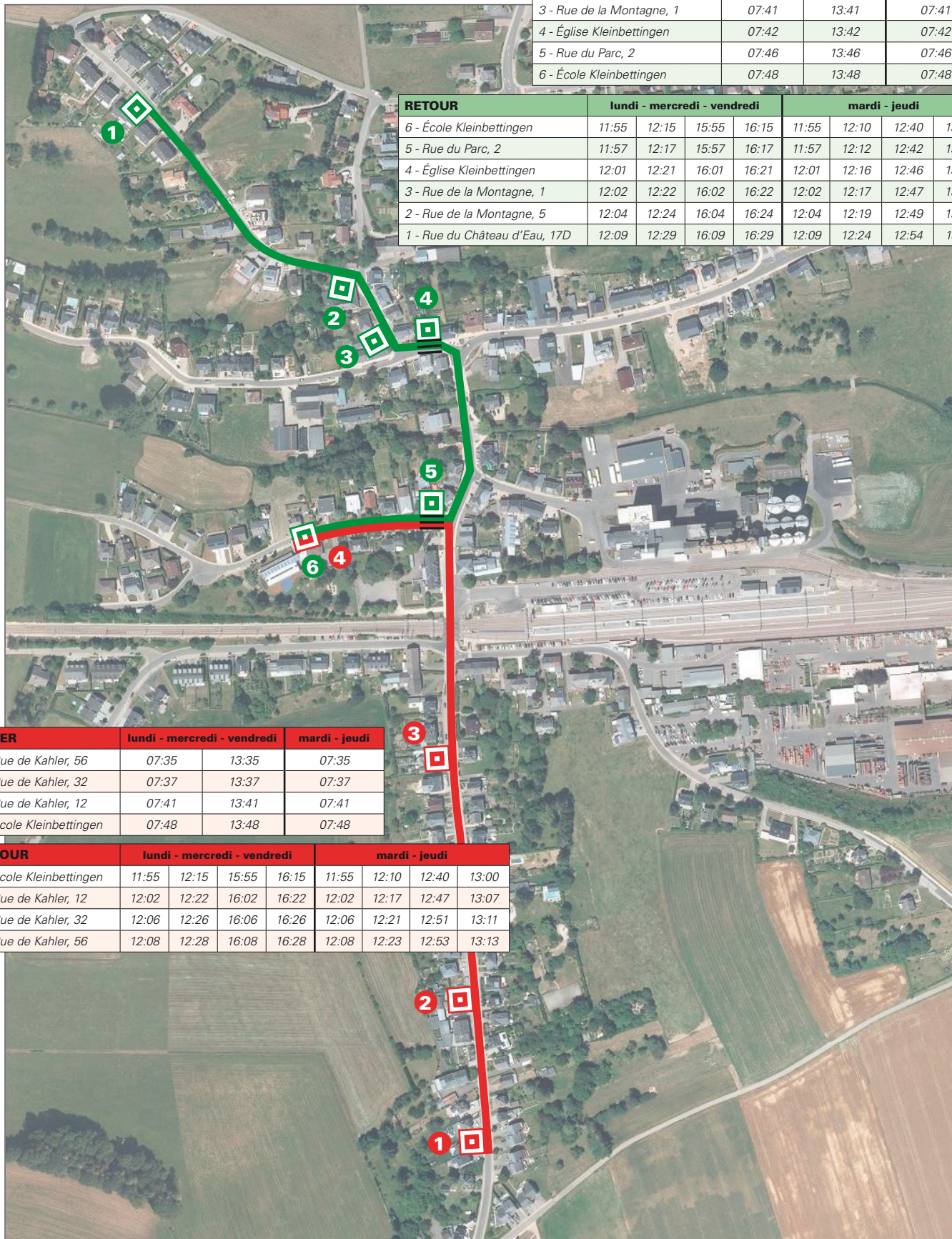


Arrêt pédibus



Passages pour piétons

KLEINBETTINGEN



ALLER	lundi - mercredi - vendredi	mardi - jeudi	
1 - Rue du Château d'Eau, 17D	07:34	13:34	07:34
2 - Rue de la Montagne, 5	07:39	13:39	07:39
3 - Rue de la Montagne, 1	07:41	13:41	07:41
4 - Église Kleinbettingen	07:42	13:42	07:42
5 - Rue du Parc, 2	07:46	13:46	07:46
6 - École Kleinbettingen	07:48	13:48	07:48

RETOUR	lundi - mercredi - vendredi				mardi - jeudi			
6 - École Kleinbettingen	11:55	12:15	15:55	16:15	11:55	12:10	12:40	13:00
5 - Rue du Parc, 2	11:57	12:17	15:57	16:17	11:57	12:12	12:42	13:02
4 - Église Kleinbettingen	12:01	12:21	16:01	16:21	12:01	12:16	12:46	13:06
3 - Rue de la Montagne, 1	12:02	12:22	16:02	16:22	12:02	12:17	12:47	13:07
2 - Rue de la Montagne, 5	12:04	12:24	16:04	16:24	12:04	12:19	12:49	13:09
1 - Rue du Château d'Eau, 17D	12:09	12:29	16:09	16:29	12:09	12:24	12:54	13:14

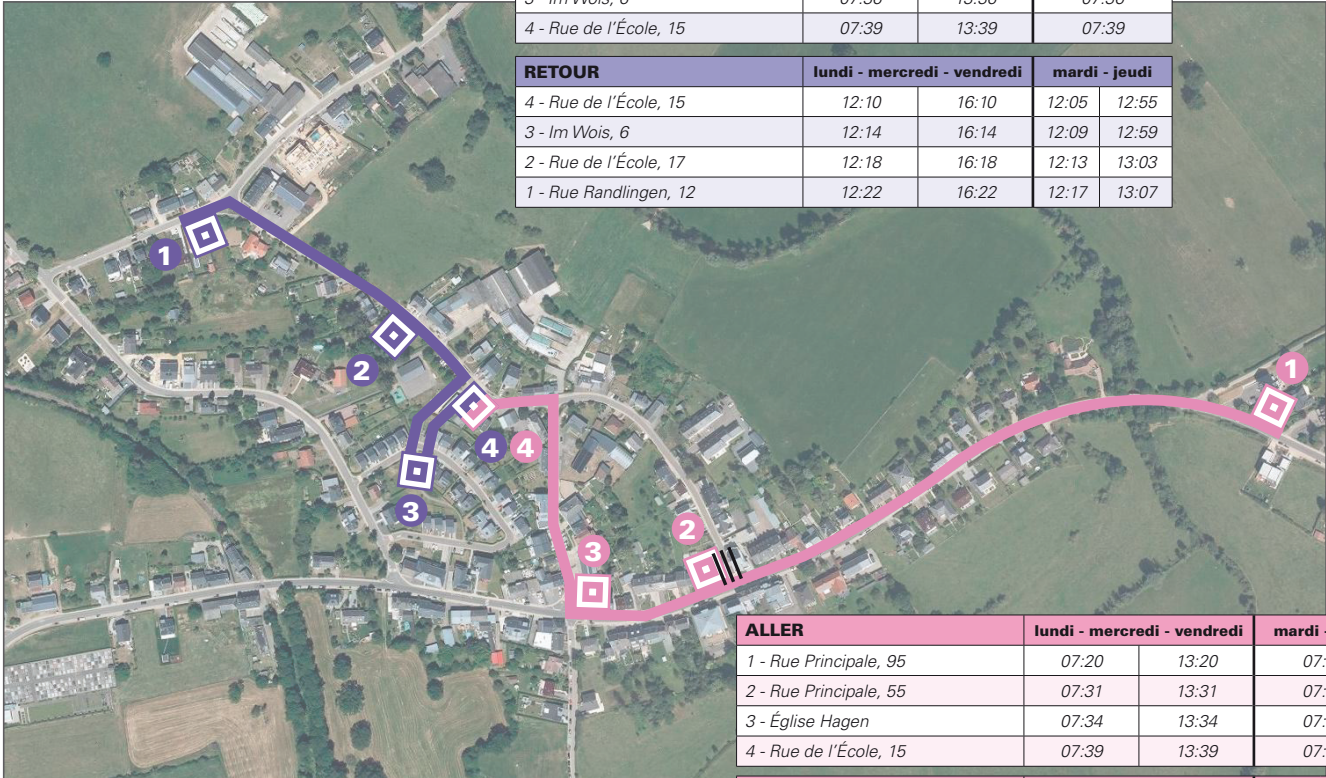
ALLER	lundi - mercredi - vendredi	mardi - jeudi	
1 - Rue de Kahler, 56	07:35	13:35	07:35
2 - Rue de Kahler, 32	07:37	13:37	07:37
3 - Rue de Kahler, 12	07:41	13:41	07:41
4 - École Kleinbettingen	07:48	13:48	07:48

RETOUR	lundi - mercredi - vendredi				mardi - jeudi			
4 - École Kleinbettingen	11:55	12:15	15:55	16:15	11:55	12:10	12:40	13:00
3 - Rue de Kahler, 12	12:02	12:22	16:02	16:22	12:02	12:17	12:47	13:07
2 - Rue de Kahler, 32	12:06	12:26	16:06	16:26	12:06	12:21	12:51	13:11
1 - Rue de Kahler, 56	12:08	12:28	16:08	16:28	12:08	12:23	12:53	13:13

HAGEN

ALLER	lundi - mercredi - vendredi		mardi - jeudi	
1 - Rue Randlingen, 12	07:28	13:28	07:28	
2 - Rue de l'École, 17	07:32	13:32	07:32	
3 - Im Wois, 6	07:36	13:36	07:36	
4 - Rue de l'École, 15	07:39	13:39	07:39	

RETOUR	lundi - mercredi - vendredi		mardi - jeudi	
4 - Rue de l'École, 15	12:10	16:10	12:05	12:55
3 - Im Wois, 6	12:14	16:14	12:09	12:59
2 - Rue de l'École, 17	12:18	16:18	12:13	13:03
1 - Rue Randlingen, 12	12:22	16:22	12:17	13:07



ALLER	lundi - mercredi - vendredi		mardi - jeudi	
1 - Rue Principale, 95	07:20	13:20	07:20	
2 - Rue Principale, 55	07:31	13:31	07:31	
3 - Église Hagen	07:34	13:34	07:34	
4 - Rue de l'École, 15	07:39	13:39	07:39	

RETOUR	lundi - mercredi - vendredi		mardi - jeudi	
4 - Rue de l'École, 15	12:10	16:10	12:05	12:55
3 - Église Hagen	12:15	16:15	12:10	13:00
2 - Rue Principale, 55	12:18	16:18	12:13	13:03
1 - Rue Principale, 95	12:29	16:29	12:24	13:14

STEINFORT

ALLER	lundi - mercredi - vendredi		mardi - jeudi	
1 - Route d'Arlon, 48	07:39	13:39	07:39	
2 - Route d'Arlon, 38	07:43	13:43	07:43	
3 - Route d'Arlon, 26	07:47	13:47	07:47	
4 - École Steinfort	07:55	13:55	07:55	
5 - Maison Relais Steinfort	08:00	14:00	08:00	

RETOUR	lundi - mercredi - vendredi		mardi - jeudi	
5 - Maison Relais Steinfort	11:55	15:55	11:50	12:40
4 - École Steinfort	12:00	16:00	11:55	12:45
3 - Route d'Arlon, 26	12:08	16:08	12:03	12:53
2 - Route d'Arlon, 38	12:12	16:12	12:07	12:57
1 - Route d'Arlon, 48	12:16	16:16	12:11	13:01



ALLER	lundi - mercredi - vendredi		mardi - jeudi	
1 - Rue de Koerich, 43	07:42	13:42	07:42	
2 - Rue de Koerich, 37	07:44	13:44	07:44	
3 - Parking Post Steinfort	07:49	13:49	07:49	
4 - École Steinfort	07:55	13:55	07:55	
5 - Maison Relais Steinfort	08:00	14:00	08:00	

RETOUR	lundi - mercredi - vendredi		mardi - jeudi	
5 - Maison Relais Steinfort	11:55	15:55	11:50	12:40
4 - École Steinfort	12:00	15:00	11:55	12:45
3 - Parking Post Steinfort	12:06	16:06	11:01	12:51
2 - Rue de Koerich, 37	12:11	16:11	12:06	12:56
1 - Rue de Koerich, 43	12:13	16:13	12:08	12:58

ALLER	lundi - mercredi - vendredi		mardi - jeudi	
1 - Route de Luxembourg, 50	07:37	13:37	07:37	
2 - Route de Luxembourg - Arrêt RGTR Äischzenter	07:41	13:41	07:41	
3 - Äischzenter - Rue Ermesinde, 6A	07:47	13:47	07:47	
4 - Äischzenter - Beim Kréimer, 4	07:51	13:51	07:51	
5 - École Steinfort	07:55	13:55	07:55	
6 - Maison Relais Steinfort	08:00	14:00	08:00	

RETOUR	lundi - mercredi - vendredi		mardi - jeudi	
6 - Maison Relais Steinfort	11:55	15:55	11:50	12:40
5 - École Steinfort	12:00	16:00	11:55	12:45
4 - Äischzenter - Beim Kréimer, 4	12:04	16:04	11:59	12:49
3 - Äischzenter - Rue Ermesinde, 6A	12:08	16:08	12:03	12:53
2 - Route de Luxembourg - Arrêt RGTR Äischzenter	12:14	16:14	12:09	12:59
1 - Route de Luxembourg, 50	12:18	16:18	12:13	13:03



FORMULAIRE D'INSCRIPTION

AU SERVICE PÉDIBUS

(Année scolaire 20__ / 20__)

Convention réglant la collaboration des parents / tuteur(s)

Nom: _____

Prénom: _____

Rue et numéro: _____

L- Village: _____

Téléphone: _____

E-Mail: _____

autorise(nt) leur fille/fils (nom): _____

- de se rendre à pied avec l'appui du service pédibus de la commune de Steinfort à l'école de:

Steinfort Kleinbettingen à l'arrêt de bus à Hagen à l'arrêt de bus à Kleinbettingen

au(x) jour(s) suivant(s) **POUR SE RENDRE À L'ÉCOLE:**

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin (vers 8 hrs)					
Après-midi (vers 14 hrs)					

L'élève sera pris en charge à l'arrêt pédibus: _____

- de se rendre à pied avec l'appui du service pédibus de la commune de Steinfort

à l'arrêt pédibus: _____

au(x) jour(s) suivant(s) **POUR RENTRER DE L'ÉCOLE:**

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Midi (vers 12 hrs)					
Après-midi (vers 16 hrs)					

Le(s) soussigné(s) s'engage(nt) à veiller à ce que leur enfant respecte les règles établies dans le but de garantir la sécurité des participants et de préserver les avantages de la marche à pied comme mode de déplacement. Il(s) veille(nt) aussi à ce que les enfants portent des chaussures et des habits adaptés à la saison et aux conditions météorologiques.

L'accompagnateur responsable a autorité sur le groupe pour en assurer la sécurité. Il est le premier interlocuteur des parents pour tout problème qui pourrait se poser. Les parents sont priés d'informer l'accompagnateur si leur enfant ne prend pas le pédibus.

Je soussigné(e), déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche.

Signature: _____

Lieu & date: _____

Convention réglant la collaboration des élèves

Nom:

Prénom:

Rue et numéro:

L- Village:

Cycle:

Titulaire de classe:

Je respecte l'horaire établi et ne peux pas arriver en retard au(x) lieu(x) de rendez-vous!

J'adhère au code de bonne conduite établi ci-dessous dans le but de garantir la sécurité du groupe et de préserver les avantages de ce mode de déplacement:

1. Je respecte les consignes de l'accompagnateur responsable du groupe.
2. Je garde ma place dans le groupe pendant tout le trajet.
3. Je veille toujours à former avec les autres élèves un groupe compact.
4. J'adopte une conduite préventive sur la route:
 - J'ai les yeux et les oreilles grands ouverts;
 - Je regarde à droite et à gauche avant de traverser;
 - Je traverse sur le passage pour piétons;
 - Je traverse lorsque le feu est vert et que les voitures sont complètement arrêtées;
 - Je porte le gilet fluorescent de sécurité.
5. Le pédibus étant un moyen de déplacement à pied, je laisse mon roller, kickboard, etc à la maison.

Date & lieu:

Signature de l'élève:

Protection des données à caractère personnel

Les informations recueillies dans le présent formulaire sont nécessaires dans le cadre de votre « Demande d'inscription de votre enfant au service pédibus ». Ces informations à caractère personnel feront l'objet d'un traitement informatisé qui est nécessaire pour le traitement de votre demande. Le seul destinataire des informations et données personnelles de l'enfant et des responsables légaux est la Maison Relais pour Enfants de la commune de Steinfort. Elles sont enregistrées dans le système informatique de la Maison Relais pour Enfants de la commune de Steinfort. Vos données et les données de votre enfant sont conservées à la Maison Relais pour Enfants de la commune de Steinfort pendant la durée de l'inscription de votre enfant au service Pédibus ou si longtemps que la législation nous oblige de les garder.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, vous avez le droit de demander au responsable du traitement l'accès aux données à caractère personnel détenues sur vous et votre enfant, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ou une limitation du traitement relatif à vos données. Vous avez le droit de vous opposer au traitement de vos données, le droit de déréférencement de vos données et le droit de contester une décision prise sur base de processus automatisés. De plus, vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de la protection des données (CNPD) si vous estimez que le traitement de vos données n'est pas conforme à la loi.

Pour exercer l'un de vos droits, ou retirer votre consentement au traitement de vos données, vous pouvez vous adresser par courriel au délégué à la protection des données de la Commune de Steinfort: info@steinfort.lu, ou par courrier recommandé à:

DPO - Commune de Steinfort
4, Square Patton
L-8443 Steinfort

En soumettant ce formulaire, vous acceptez que vos données personnelles et celles de votre enfant soient traitées dans le cadre du traitement de votre « Demande d'inscription de votre enfant au service pédibus ».

Le présent formulaire est à renvoyer à:

Maison Relais de Steinfort
B.P. 42 - L-8401 STEINFORT

N'hésitez pas à demander des formulaires ou informations supplémentaires en cas de besoin au n° de tél.: 39 93 13-370 ou par mail à maisonrelais@steinfort.lu

BUS SCOLAIRE

Le service du bus scolaire est gratuit pour les écoliers fréquentant l'école de notre commune (cycles 1 à 4 sauf précoce).

Il n'y a pas d'inscription pour pouvoir prendre le bus, il suffit de se rendre à l'arrêt.

Dans le souci permanent d'améliorer notre transport scolaire nous avons adapté certains parcours et horaires des bus scolaires.

Le transport scolaire continuera à être assuré par 3 autobus. L'administration communale a élaboré les trois itinéraires en fonction de la situation des résidences et des classes des enfants concernés.

L'horaire peut varier légèrement en fonction de la circulation et du nombre d'enfants qui montent ou descendent.

Une surveillance constante pendant les trajets aller-retour est assurée dans chaque bus par un convoyeur-surveillant:

Danielle WITRY,
Michelle SCHOU,
Nicole KIRSCH-WINANDY

(Mir si) kee
Guss am Bus!!



- Les accompagnateurs ne sont responsables qu'à l'intérieur du bus.
- Il est strictement interdit aux accompagnateurs de refuser de transporter des écoliers, voire de les abandonner à un arrêt.
- Avant la montée dans le bus et après la descente, les écoliers sont sous la responsabilité de leurs parents ou des personnes exerçant l'autorité parentale. Les parents d'élèves des cycles 1 & 2 sont tenus d'amener et de récupérer leurs enfants à l'arrêt à l'heure prévu.
- Cependant ils peuvent autoriser leur(s) enfant(s) **du cycle 2** à faire le trajet seul de l'arrêt à leur domicile. Dans ce cas, ils doivent impérativement en informer l'accompagnateur affecté en début d'année scolaire sous peine de non prise en charge de la responsabilité civile.
- Les parents d'élèves doivent attendre et prendre en charge leurs enfants à l'arrêt même et non pas à proximité ou de l'autre côté de la rue.
- Les dégradations matérielles doivent être réparées aux frais des parents ou des personnes exerçant l'autorité parentale.
- Les accompagnateurs ne peuvent prendre aucune initiative qui soit contraire aux règles d'organisation du transport scolaire ou qui ne soit définie par celles-ci.
- Au cas où les parents ne sont pas présents à l'arrêt d'un écolier, celui-ci est transféré à la Maison Relais. Les parents sont ensuite contactés pour venir chercher l'enfant.

Règles à respecter dans le bus:

- Les enfants doivent rester assis pendant toute la durée du transport scolaire.
- Les enfants doivent mettre la ceinture de sécurité avant que le bus ne se déplace.
- Les cartables doivent être rangés par terre. Il n'est pas permis de s'asseoir avec le cartable adossé contre le siège.
- Il est interdit de crier dans le bus et de pousser les autres enfants au moment où ceux-ci entrent ou descendent du bus.
- Il n'est pas permis de mâcher du chewing-gum, de boire ou de manger à l'intérieur de l'autobus.
- En cas de détérioration de l'intérieur de l'autobus par un élève, celui-ci sera signalé au titulaire de classe resp. au service scolaire de la commune.
- Les enfants doivent respecter et suivre les directives du personnel surveillant et du chauffeur de bus.



HORAIRES DE BUS

Nouveautés 2020/2021

Bus 1:

La correspondance « Pedibus » à Hagen se fera à l'arrêt nouvellement aménagé « Hagen - Rue de l'École ».

BUS 1

ALLER	lundi - mercredi - vendredi		mardi - jeudi	
Kleinbettingen - Arrêt RGTR - Kierfecht	7:38	13:38	7:38	
Hagen - Arrêt RGTR - 2 Rue de Steinfort	7:40	13:40	7:40	
Hagen - Arrêt RGTR - Laach	7:42	13:42	7:42	
Hagen - Rue de l'École	7:44	13:44	7:44	
Kleinbettingen - Écoles - Rue du Parc	7:50	13:50	7:50	
Kleinbettingen - Arrêt RGTR - am Duerf	7:52	13:52	7:52	
Steinfort - Écoles - Centre sportif	7:56	13:56	7:56	
Kleinbettingen - Écoles - Rue du Parc	-	14:00	-	
RETOUR	lundi - mercredi - vendredi		mardi - jeudi	
Kleinbettingen - Écoles - Rue du Parc	11:55	15:55	11:50	12:40
Steinfort - Écoles - Centre sportif	12:00	16:00	11:55	12:45
Hagen - um Dréisch	12:03	16:03	11:58	12:48
Hagen - Arrêt RGTR - Laach	12:07	16:07	12:02	12:52
Hagen - Rue de l'École	12:09	16:09	12:04	12:54
Hagen - Arrêt RGTR - Kierch	12:10	16:10	12:05	12:55
Kleinbettingen - Arrêt RGTR - Kierfecht (côté cimetière)	12:11	16:11	12:06	12:56
Kleinbettingen - Arrêt RGTR - am Duerf	12:13	16:13	12:08	12:58
Kleinbettingen - Écoles - Rue du Parc	12:15	16:15	12:10	13:00

ALLER	lundi - mercredi - vendredi		mardi - jeudi	
Steinfort - Arrêt RGTR - Al Schmelz	07:32	13:32	07:32	
Steinfort - Rue de Schwarzenhof	07:34	13:34	07:34	
Steinfort - Cité de l'Usine	07:35	13:35	07:35	
Steinfort - 18 Rue Maria Teresa	07:40	13:40	07:40	
Steinfort - Rue des Carrières / Rue du Cimetière	07:41	13:41	07:41	
Steinfort - Arrêt RGTR - Äischzenter	07:43	13:43	07:43	
Steinfort - 2 Rue Randlingen	07:45	13:45	07:45	
Hagen - Rue Randlingen / Pont	07:46	13:46	07:46	
Hagen - um Dréisch	07:50	13:50	07:50	
Steinfort - Écoles - Centre sportif	07:54	13:54	07:54	
Kleinbettingen - Écoles - Rue du Parc	07:59	13:59	07:59	

Bus 2:

Un nouvel arrêt « Steinfort - Arrêt RGTR - Äischzenter » (direction Windhof) sera introduit dans la route de Luxembourg.

RETOUR	lundi - mercredi - vendredi		mardi - jeudi	
Kleinbettingen - Écoles - Rue du Parc	11:55	15:55	-	-
Steinfort - Écoles - Centre sportif	12:00	16:00	11:55	12:45
Steinfort - Arrêt RGTR - Al Schmelz	12:04	16:04	11:59	12:49
Steinfort - Rue de Schwarzenhof	12:05	16:05	12:00	12:50
Steinfort - Cité de l'Usine	12:06	16:06	12:01	12:51
Steinfort - Rue des Carrières / Rue du Cimetière	12:10	16:10	12:05	12:55
Steinfort - 13 Rue Maria Teresa	12:12	16:12	12:07	12:57
Steinfort - Arrêt RGTR - Äischzenter	12:14	16:14	12:09	12:59
Steinfort - 2 Rue Randlingen	12:16	16:16	12:11	13:01
Hagen - Rue Randlingen / Pont	12:18	16:18	12:13	13:03

BUS 2

Bus 3:

Le MINIBUS 3 desservira également le site scolaire de Kleinbettingen. Seulement pour les élèves en provenance et à destination des arrêts Kolerberg et Grass.

BUS 3

ALLER	lundi - mercredi - vendredi		mardi - jeudi	
Grass - Arrêt Rue de Kleinbettingen	07:42	13:42	07:42	
Kleinbettingen - Kolerberg	07:46	13:46	07:46	
Kleinbettingen - Écoles - Rue du Parc	07:50	13:50	07:50	
Steinfort - Écoles - Centre sportif	07:55	13:55	07:55	
RETOUR	lundi - mercredi - vendredi		mardi - jeudi	
Kleinbettingen - Écoles - Rue du Parc	11:55	15:55	11:50	12:40
Steinfort - Écoles - Centre sportif	12:00	16:00	11:55	12:45
Kleinbettingen - Kolerberg	12:07	16:07	12:02	12:52
Grass - Arrêt Rue de Kleinbettingen	12:15	16:15	12:10	13:00

INFORMATIONS UTILES



1) OBLIGATION SCOLAIRE



Loi du 6 février 2009 relative à l'obligation scolaire stipule:

Art. 7. Tout enfant habitant le Luxembourg âgé de quatre ans révolus avant le premier septembre 2020, doit fréquenter l'école. Cette obligation s'étend sur douze années consécutives à partir du premier septembre 2020.

Art. 18. Dans tous les cas où l'élève est inscrit dans une école autre que celle de la commune de résidence, les parents informent sans délais et au plus tard huit jours après le début des cours, moyennant remise d'une copie du certificat d'inscription délivré par l'école, l'administration communale de leur résidence.

Les parents, dont leur(s) enfant(s) n'est (ne sont) pas inscrit(s) dans une classe de l'École fondamentale de la commune de Steinfort, sont priés de remettre un certificat scolaire de l'école de leur(s) enfant(s) au service scolaire de la Commune de Steinfort jusqu'au 30 octobre 2020 au plus tard.

2) CYCLE I

(ÉDUCATION PRÉCOCE - FACULTATIVE)

A. Âge d'admission

Chaque enfant ayant trois ans révolus au 1er septembre 2020 peut être admis dans une classe de l'éducation précoce.

B. Horaires et accueil

L'éducation précoce fonctionne de 8h00 à 11h45 de lundi à vendredi et de 14h00 à 15h50 heures le lundi, mercredi et vendredi. Le temps d'arrivée se situe le matin entre 7h30 et 9h00, l'après-midi entre 13h50 et 14h00. Le moment du départ est prévu le matin entre 11h30 et 11h55 (lundi, mercredi, vendredi) resp. 12h30 (mardi et jeudi), l'après-midi entre 15h50 et 16h00.

C. L'éducation précoce est facultative

L'inscription est gratuite et la fréquentation de l'éducation précoce n'est pas obligatoire. Elle permet cependant aux enfants de prendre contact de façon ludique avec d'autres enfants.

Dès la petite enfance, qui constitue une phase de développement intense, il convient de préparer les enfants à une vie d'autonomie, de découvertes et d'apprentissages tout au long de la vie. Par le contact avec les autres, l'enfant peut développer ses capacités langagières, communicatives et sociales, physiques et motrices, affectives et cognitives.

L'éducation précoce met l'accent sur le jeu, le jeu éducatif et sur l'entraînement langagier par la pratique. Les enfants étrangers ont la possibilité d'approfondir leurs connaissances en langue luxembourgeoise avant d'entamer l'éducation préscolaire.

3) CYCLE I

(ENSEIGNEMENT PRÉSCOLAIRE)

Chaque enfant ayant atteint l'âge de 4 ans révolus au 1er septembre 2020 doit suivre l'enseignement préscolaire.

L'enseignement préscolaire est organisé d'après le principe de groupes mixtes, c'est-à-dire que chaque classe accueille des enfants de la première et des enfants de la deuxième année de l'enseignement préscolaire. Ce système favorise la communication et les apprentissages sociaux, il augmente les possibilités d'imitation, d'entraide et de coopération entre enfants d'âges différents. Le préscolaire est caractérisé par un climat d'accueil proche du climat familial, par l'importance accordée au

développement global de l'enfant et par les méthodes pédagogiques utilisées. Il contribue au développement de la personnalité, à l'acquisition de connaissances et de savoir-faire, à la familiarisation avec le milieu culturel, au développement de comportements réfléchis et responsables et à l'intégration scolaire et sociale. Les activités prennent souvent la forme d'un jeu ou d'un projet. Mais l'enfant doit aussi apprendre à effectuer un travail imposé et à se concentrer; ce sont des aspects importants de la maturité scolaire. L'enseignant laisse à l'enfant la liberté et le temps nécessaire pour expérimenter et pour comparer et combiner les résultats de ses expériences. Il encourage l'enfant et oriente son attention sur les aspects importants des problèmes posés. Les activités de l'enseignement préscolaire sont variées et relèvent des domaines suivants: activités corporelles, musicales, artistiques, mathématiques, activités de langage et d'éveil aux sciences.

Education plurilingue au cycle 1

Depuis l'année scolaire 2017/2018, les classes du cycle 1 mettent en oeuvre une approche plurilingue axée sur le luxembourgeois et le français, tout en valorisant les langues d'origine des enfants.

« Comme dans le passé, le luxembourgeois reste la langue de scolarisation la plus importante au cycle 1 et par conséquent, le développement des compétences en langue luxembourgeoise restera une priorité. Langue de communication commune, le luxembourgeois constitue un apport important pour la socialisation et l'intégration des enfants. L'initiation à la langue française s'ajoute aux missions du cycle 1: Elle a pour but de favoriser un accès naturel et décontracté des enfants à cette langue, par le biais d'activités ludiques et contextualisées comme des chansons, des comptines, de petites histoires

etc. Les langues d'origine des enfants ont leur place au sein du cycle 1 et sont valorisées dans le contexte d'activités multilingues. »

(extrait de la circulaire ministérielle aux administrations communales concernant l'organisation scolaire 2020/2021)

4) CYCLES II-IV (ENSEIGNEMENT PRIMAIRE)

Chaque enfant ayant atteint l'âge de 6 ans révolus au 1er septembre 2020 doit suivre l'enseignement primaire.

L'enseignement primaire a pour but d'apprendre aux enfants de parler et d'écouter, la lecture et l'écriture en langue allemande, française et luxembourgeoise, ainsi que les mathématiques. Le sport, la musique, l'éveil aux sciences, la géographie et l'histoire sont d'autres branches importantes. Afin de promouvoir le travail autonome des enfants, les enseignants peuvent leur ordonner des devoirs à domicile et les laisser travailler aussi bien en groupe qu'individuellement.

« Bëschschoul »

Toutes les classes du cycle 2 (1ères et 2es années d'études primaires) participent au projet pédagogique « Bëschschoul ». Ce projet s'intègre dans le domaine d'expériences relatif à la nature. Lors des sorties pédagogiques hebdomadaires dans la forêt, les élèves du cycle 2 vivent des situations d'apprentissage avec tous les sens. Ces sorties constituent une plus-value dans les domaines tels que l'expression corporelle, la psychomotricité, les sports et la santé.



5) APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS

- au cycle 2

La phase d'exploration de la langue française, qui a été entamée au cycle 1, sera poursuivie, dès le premier trimestre, au cycle 2. Le nombre de leçons dédiées à l'enseignement et l'apprentissage du français oral au cycle 2 restera inchangé et sera réparti sur l'ensemble du cycle 2. Il est prévu de faire régulièrement et plusieurs fois par semaine des activités langagières en français adaptées au niveau des élèves (jeux, chansons, écoutes, interactions, etc.) afin de consolider les savoirs, les savoir-faire et les compétences dans les domaines de l'expression orale et de la compréhension de l'oral.

L'accent est mis sur la production et la compréhension de l'oral par une approche ludique et communicationnelle, différenciée, multisensorielle et centrée sur l'élève. La langue est à considérer avant tout comme un moyen de communication et d'interaction sociale. Afin de souligner l'importance accordée à l'oral, les volets « compréhension de l'écrit » et « production écrite » ne sont pas repris au plan d'études pour l'enseignement du français au cycle 2; Les cycles 1 et 2 forment la première phase de l'apprentissage du français, appelée phase d'exploration. Celle-ci est suivie d'une phase d'approfondissement aux cycles 3 et 4.

Une application ludique pour les élèves du cycle 2 a été développée dans l'esprit d'un jeu éducatif permettant aux jeunes apprenants de s'entraîner dans l'utilisation du vocabulaire du manuel « Salut, c'est parti ! » et d'écouter les chansons. www.efrancais.lu

- au cycle 3

Dans un souci de cohérence et de continuité avec la nouvelle approche pour l'apprentissage du français au cycle 2, du nouveau matériel pour le cycle 3 a aussi été élaboré. Ce nouveau matériel, composé de 13 petits livres, remplacera le matériel actuellement recommandé par le ministère pour le cycle 3.

La parution du matériel s'échelonne sur deux années:

- Cycle 3.1 : La première partie du matériel sera disponible pour la rentrée 2020.
- Cycle 3.2 : À la rentrée 2021, la première partie du matériel sera disponible pour le cycle 3.2

Au cycle 3, l'accent continue d'être mis sur une approche actionnelle et communicationnelle, ludique et multisensorielle, différenciée et centrée sur l'élève. Dans cette phase d'approfondissement, l'approche orale des premiers cycles de l'école fondamentale est complétée par le développement de la compréhension de l'écrit et la production écrite.

6) CENTRE D'APPRENTISSAGE / FÖDERZENTRUM

Le Centre d'apprentissage couramment appelé CA est devenu une mesure d'aide importante de notre école pour soutenir les élèves des cycles 3 et 4 qui présentent des faiblesses. Le CA accueille les élèves à besoins éducatifs spécifiques du fait de difficultés de développement intellectuel, affectif, psychomoteur ou social.

En proposant des mesures éducatives adaptées à l'âge de ces enfants, à leurs capacités, à la nature et à l'importance de leurs besoins éducatifs spécifiques, le centre d'apprentissage oeuvre à faire évoluer ces enfants au mieux au long de leur parcours scolaire. Afin d'accomplir cette mission le personnel du centre travaille en étroite collaboration avec tous les partenaires scolaires : les parents, le personnel enseignant des classes régulières, les services spécialisés ... Les contenus sont élaborés par les enseignants responsables du centre d'apprentissage en étroite collaboration avec les titulaires de classe respectifs.

Au centre d'apprentissage les élèves sont encadrés dans de petits groupes d'apprentissage et bénéficient d'un programme individualisé et adapté à leurs besoins. Les élèves concernés

provenant de plusieurs classes suivent des activités pédagogiques ciblées qui sont souvent offertes sous formes de projets ou d'ateliers.

7) NATATION ET ÉDUCATION PHYSIQUE

Tous les élèves suivent les cours d'éducation physique et les élèves des cycles II à IV aussi les cours de natation. Les élèves qui ne peuvent pas suivre ces cours doivent présenter une excuse écrite.

En cas de non-participation prolongée pour incapacité physique, l'élève doit présenter un certificat médical.

Pour les cours d'éducation physique, les enseignants des cours d'éducation physique prient les parents de respecter le règlement de la fréquentation du hall sportif et de munir les élèves de chaussures de sport réservées exclusivement à l'emploi à l'intérieur du hall sportif, dans l'intérêt de l'hygiène pour tous.

8) ABSENCES ET DISPENSES

Lorsqu'un élève manque ponctuellement les cours (pour cause de maladie ou autre raison valable), les parents doivent informer sans délai le titulaire de classe de leur enfant et lui faire connaître les motifs de cette absence. Toute absence scolaire doit être motivée par une excuse écrite. Un certificat médical est obligatoire lors de toute absence pour cause de maladie s'étendant sur plus de trois jours de classe consécutifs. Aucune absence n'est tolérée si elle n'est pas dûment motivée et appuyée de pièces justificatives. Toute absence injustifiée est signalée au président du comité d'école qui en informe le bourgmestre. Lorsque le collège des bourgmestre et échevins informé par le président du comité d'école constate une infraction aux dispositions légales en vigueur, il met les parents en demeure par écrit de se conformer à la loi et leur rappelle les sanctions pénales encourues. Sont considérés en général comme excuse légitime de l'absence de l'enfant, la ma-

ladie ou l'impossibilité matérielle de se rendre à l'école, ou encore d'importants événements de famille.

Des dispenses de fréquentation scolaire peuvent être accordées sur demande écrite et dûment motivée des parents. Elles sont accordées:

- 1) par le titulaire de classe, pour une durée ne dépassant pas une journée;
- 2) par le président du comité d'école pour une durée dépassant une journée.

En cas de départ en vacances, aucune dispense de fréquentation des cours ne sera accordée.

Sauf autorisation du Ministre, l'ensemble des dispenses accordées ne peut dépasser quinze jours dont cinq jours consécutifs par année scolaire.

9) INTEMPÉRIES



En cas d'intempéries, comme lors d'un cas de force majeure, les autorités communales peuvent dispenser des cours les élèves fréquentant l'enseignement fondamental, tout en rappelant aux parents concernés qu'un service d'accueil et de prise en charge des élèves est garanti par le personnel des écoles.

Dans ce cas, les parents d'élèves seront informés par le recours à l'annonce des décisions prises par voie radiophonique et par la mise en place d'une permanence téléphonique communale: **399313-301**, soit encore par le site internet de l'école: **www.schoul-stengefort.lu**

10) CONSULTATIONS POUR PARENTS

Chaque enseignant se tient à la disposition des parents pour consultation. Le jour et les heures seront communiqués au début de l'année scolaire.

La date d'une première réunion d'information pour les parents d'élèves au début du 1^{er} trimestre sera communiquée aux parents par le titulaire de classe de l'enfant.

Pour ne pas entraver le début des cours, le personnel enseignant prie les parents

de ne pas accompagner leurs enfants dans les bâtiments scolaires et de les congédier devant l'école.



11) DÉCISIONS JURIDIQUES

Si, en cas de séparation des parents, l'un des parents n'a pas le droit de récupérer l'enfant à l'école, les enseignants impliqués devront être informés, copie de la décision de justice à l'appui.

D'un arrêt de la Cour Constitutionnelle, il résulte que l'autorité parentale est exercée conjointement par les 2 parents divorcés sur les enfants communs. Les 2 parents ont donc le droit respectivement de demander communication des bilans scolaires et d'être informés sur la situation scolaire de leur enfant.

De plus, le personnel enseignant tient à informer que seulement les responsables légaux ont droit à participer à des entretiens individuels et des réunions d'information organisées par le titulaire de classe. Si les parents désirent être accompagnés par une tierce personne, une demande écrite et motivée est à adresser au préalable au titulaire de classe concerné.

12) PAS DE TÉLÉPHONES PORTABLES À L'ÉCOLE

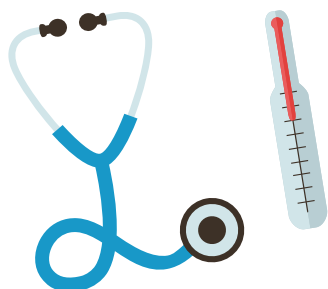
Comme en cas d'urgence, les parents peuvent joindre les enseignants de leurs enfants par le téléphone de l'école, et comme les élèves peuvent joindre leurs parents ou un responsable par la même voie, il est strictement interdit d'apporter des portables en classe, et ceci pour ne pas déranger le bon déroulement des leçons.

13) LIVRES SCOLAIRES

Les manuels scolaires sont mis gratuitement à la disposition des écoliers par l'administration communale de Steinfort.

14) FICHE CONFIDENTIELLE

Au début de l'année scolaire chaque titulaire de classe distribue une fiche médicale confidentielle à ses élèves. Cette fiche médicale reprend les informations importantes sur l'état de santé de votre enfant. Dans l'intérêt de votre enfant, le personnel enseignant demande aux parents de la remplir et de la remettre au titulaire de classe. Une copie sera mise à la disposition de tous les enseignants intervenants faisant partie de l'équipe pédagogique, notamment le personnel chargé des cours d'éducation physique et sportive et de la natation. Les données personnelles seront traitées en toute confidentialité.



L'état de santé des écoliers est surveillé par la Ligue Médico-Sociale. Cette équipe fonctionne sous l'autorité du médecin scolaire désigné par la commune. Le personnel de la Ligue Médico-Sociale, en collaboration avec la Commune, le Ministère de la Santé et le Ministère de l'Éducation nationale organise en parallèle aux tests, mesures de dépistage et examens médicaux, des activités de promotion de la santé et d'action sociale en faveur des élèves de l'enseignement fondamental. Les examens médicaux sont fixés par les dispositions du règlement grand-ducal du 24 octobre 2011 déterminant le contenu et la fréquence des mesures et examens de

médecine scolaire et le fonctionnement de l'équipe médico-sociale. Le médecin scolaire n'offre pas de traitement médical. Les parents seront informés par écrit lorsqu'un contrôle médical supplémentaire de leur enfant s'avère nécessaire.

L'équipe de la Ligue Médico-Sociale est à la disposition des enfants, parents et enseignants pour toute question ayant trait à la santé et à l'intégration scolaire et sociale de l'enfant. Elle collabore étroitement dans le respect du secret professionnel avec le personnel enseignant, la direction de région, la commission d'inclusion (CI), les équipes de soutien des élèves à besoins éducatifs particuliers ou spécifiques (ESEB) et tout autre service ayant le maintien et la surveillance du bien-être des enfants dans ses attributions.

Service social à l'école et intervenant médical:

L'assistant social assure des permanences sociales dans notre commune pour être à l'écoute des enfants, des parents, des enseignants ou de tout autre professionnel concerné.

Les membres de l'équipe de la Ligue luxembourgeoise de prévention et d'actions médico-sociales sont à la disposition pour tout problème médico-social et/ou social des enfants scolarisés et leur famille. Ils interviennent sur base des constatations, retenues dans les bilans médical et social tout en assurant le lien avec les commissions d'inclusion.



15) PROTECTION DES DONNÉES DANS LE CADRE DES TRAITEMENTS DE DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

À partir du 25 mai 2018, le règlement général sur la protection des données est applicable dans les pays de la communauté européenne. Ce nouveau cadre légal remplace la directive de 1995 et la loi luxembourgeoise de 2002.

La composition des différentes classes est un élément parmi d'autres en rapport avec l'organisation scolaire et comporte notamment un relevé nominatif tel qu'il est prévu à l'article 4 du règlement grand-ducal du 18 février 2010 concernant la saisie et le traitement des données à caractère personnel des élèves de l'enseignement fondamental. Eu égard aux dispositions européennes et nationales, de telles listes ne peuvent plus être rendues publiques.



RÈGLES DE LA VIE EN COMMUN À L'ÉCOLE (SCHULREGELN)

Les élèves doivent se conformer aux dispositions prises dans l'intérêt de l'ordre, de la discipline et de la sécurité et faire preuve de politesse et de bonne tenue tant à l'intérieur qu'au dehors de l'école. Une ambiance propice au travail et une vie en groupe réussie demandent des règles de conduite définies. La politesse, les bonnes manières et la ponctualité sont indispensables pour le bon fonctionnement de la vie à l'école.

RÈGLES:

En général

- pas de violence
- pas de mobbing
- respect, courtoisie et esprit d'entraide
- obéir à toutes les institutrices et instituteurs
- ne pas amener d'objets dangereux (couteau, pétards, briquet)
- respecter les règles du transport scolaire

À l'intérieur des bâtiments (escaliers & corridors)

- respect (pas de bousculades, pas de criailles)
- ne pas jeter des déchets par terre
- respecter les vêtements
- ne pas rôder sur les rampes d'escalier
- marcher silencieusement en changeant de salle de classe
- pendant la durée des cours marcher lentement et silencieusement à l'intérieur des bâtiments scolaires

Toilettes & lavabos

- tenir propre
- ne pas jouer dans les toilettes

Cour de récréation

- ne pas jeter des déchets par terre
- respect les uns envers les autres
- pas de bagarres
- ne pas grimper sur les arbres et arracher des plantes
- ne pas quitter la cour de récréation
- ne pas rouler à patins à roulettes, avec des rollerblades, des Heelys, un skateboard, à vélo etc. avant le début des cours et pendant les récréations



*Messer a Pistoul
gehéieren net
an d'Schoul!*

Pour des raisons de sécurité évidentes et pour éviter d'éventuels conflits, il est strictement interdit d'apporter des pistolets en plastique et tout autre jouet de ce type à l'école. Les couteaux, les armes et les « armes-jouets » ne sont pas admis à l'école.

En cas de non respect, l'instrument sera confisqué et les autorités seront averties d'office.

Les jeux brutaux et les bousculades sont interdits, de même que le jet de projectiles et de boules de neige.

Dans le cadre du PRS (Plan de Réussite Scolaire) de l'École Fondamentale de Steinfort, un règlement d'ordre intérieur a été développé pendant l'année scolaire 2011/2012 et mis en place en septembre 2012.

Ce règlement d'ordre interne est le résultat d'un accord de tous les partenaires de l'école.

REGELN:

allgemein

- keine Gewalt
- kein Mobbing
- Respekt, Höflichkeit und Hilfsbereitschaft
- allen Lehrerinnen und Lehrern gehorchen
- keine gefährlichen Gegenstände mitbringen (Messer, Knallfrösche, Feuerzeug)
- sich an die Busregeln halten

in den Gebäuden (Flur & Treppen)

- Respekt (kein Gedrängel, kein Geschrei)
- keinen Dreck auf den Boden schmeißen
- Kleider respektieren
- nicht am Geländer turnen
- beim Saalwechsel ruhig durch den Flur gehen
- während der Schulzeit ruhig und langsam durch die Schulgebäude gehen

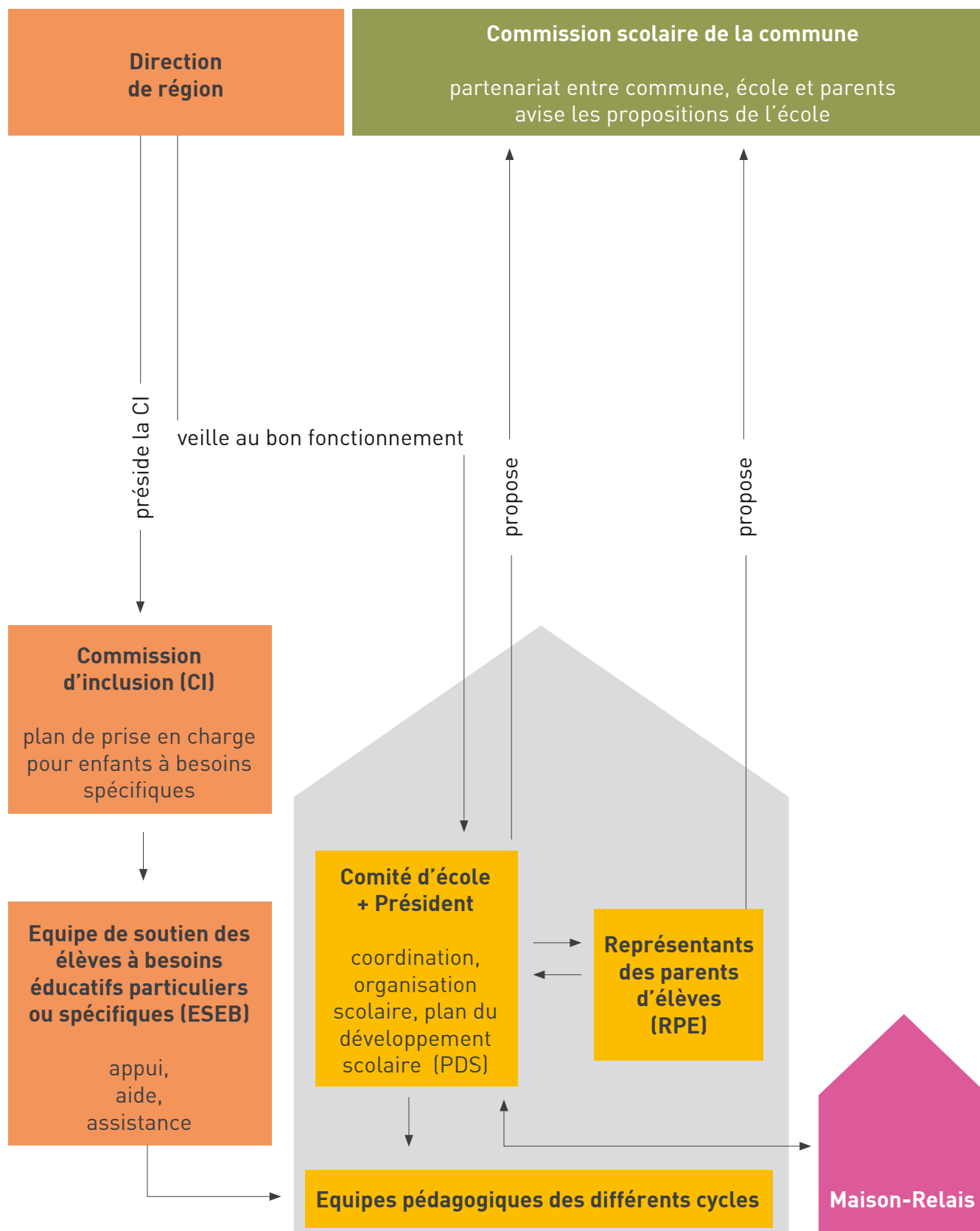
Toiletten & Waschbecken

- sauber halten
- nicht als Spielplatz benutzen

Schulhof

- keinen Dreck auf den Boden schmeißen
- Respekt einer gegenüber dem anderen
- keine Raufereien
- nicht auf die Bäume klettern oder Pflanzen abreißen
- den Pausenhof nicht verlassen
- vor der Schulzeit und in den Pausen nicht mit Rollschuhen, Rollerblades, Heelys, Skateboard, Fahrrad usw. fahren

ORGANIGRAMME DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL



LES DIFFÉRENTS ORGANES DE L'ÉCOLE FONDAMENTALE STEINFORT

LE COMITÉ D'ÉCOLE 2019 – 2024

D'après la loi scolaire du 6 février 2009 portant sur l'organisation de l'enseignement fondamental, tous les comités d'école ont été renouvelés en 2019.

Le personnel enseignant de l'École fondamentale Steinfort réuni en assemblée générale ordinaire en avril 2019 a élu les membres du Comité d'école 2019 – 2024 en présence du collège des bourgmestre et échevins de la commune de Steinfort.

Les membres du comité d'école de la commune de Steinfort sont:

Président

KOHNEN Christian

Représentant de Kleinbettingen

& du Cycle I (précoce et préscolaire)

MULLER Joëlle, remplacée par ROLLIN Nathalie

Représentants de Steinfort

LANG Caroline, QUARING Linda

La durée des mandats, qui sont renouvelables, est de cinq ans. Le comité d'école est l'organe appelé à assurer la gestion de l'école sous la tutelle des autorités communales et nationales. La mission du comité d'école est e.a. d'assurer ensemble avec la direction de région et les autorités communales l'organisation et la gestion de l'École fondamentale et le partenariat avec les parents d'élèves.



Loi du 6 février 2009

portant organisation de l'enseignement fondamental:

Art. 40.

Il est créé dans chaque école un comité d'école qui a les missions suivantes:

1. élaborer une proposition d'organisation de l'école;
2. élaborer un plan de développement de l'établissement scolaire et participer à son évaluation;
3. élaborer une proposition sur la répartition du budget de fonctionnement alloué à l'école;
4. donner son avis sur toute question qui concerne le personnel de l'école ou sur lequel la commission scolaire le consulte;
5. déterminer les besoins en formation continue du personnel;
6. organiser la gestion du matériel didactique et informatique de l'école;
7. approuver l'utilisation du matériel didactique conformément à l'article 11.

Art. 42.

Le président du comité d'école a pour attributions:

1. de présider, de préparer et de coordonner les travaux du comité d'école;
2. de veiller, ensemble avec la direction de région, au bon fonctionnement de l'école et d'animer et de coordonner le travail des équipes pédagogiques;
3. d'assurer les relations avec les autorités communales et nationales;
4. d'assurer les relations avec les parents d'élèves;
5. d'assurer les relations avec l'organisme qui assure l'encadrement socio-éducatif des élèves et avec l'équipe médico-socio-scolaire;
6. d'accueillir les remplaçants des enseignants et d'organiser l'insertion des nouveaux élèves;
7. de coordonner les plans horaires des différents enseignants;
8. de rassembler les données concernant les élèves fournies par les titulaires de classe;
9. d'informer le bourgmestre ou son délégué de toute absence d'élève dont le motif n'est pas reconnu valable;
10. d'accorder les dispenses de fréquentation scolaire pour une durée dépassant une journée;
11. de collaborer avec l'Agence pour le développement de la qualité de l'enseignement dans les écoles.

1^{ère} rangée:

QUARING Linda; ROLLIN Nathalie

2^{ème} rangée

LANG Caroline; KOHNEN Christian

Le Comité d'École de la Commune de Steinfort est membre de la Fédération des Comités d'école et de Cogestion du Luxembourg (FCECL), association ayant e.a. les missions suivantes:



- établir une concertation et une coopération étroites et permanentes entre les comités pour étudier et traiter de toutes les questions qui intéressent leur fonctionnement, leurs missions et leurs relations avec les autorités et pouvoirs publics;
- être l'interlocuteur, en tant qu'organe représentatif des comités, des communes et du gouvernement ainsi que des autres partenaires pour les questions touchant les objectifs et missions ainsi que le fonctionnement;
- formuler des avis sur des projets législatifs et réglementaires concernant les comités;
- promouvoir la coopération entre les écoles;
- promouvoir, soutenir et défendre le principe de la cogestion;
- faciliter aux membres des comités l'exercice de leur fonction par la formation et par l'information;
- défendre les intérêts des comités et assurer la protection de leurs droits par des mesures et des interventions appropriées;

ENSEIGNANTS CHARGÉS DE DIFFÉRENTES MISSIONS

Délégué à la sécurité à l'école:

QUARING Linda

Délégués à la commission scolaire:

LANG Caroline et KOHNEN Christian

Responsables de la médiathèque scolaire:

BAUSTERT Nadine, BECHET Raphaël,
ROLLIN Nathalie et ROLLINGER Nathalie

Responsables du matériel informatique:

ROBEN Xavier et ROLLINGER Jean-Paul

Responsable des remplacements du personnel enseignant:

KOHNEN Christian

Responsable « LASEP »:

(Ligue des Associations Sportives de l'Enseignement Primaire)
BECHET Raphaël

Responsable du transport scolaire:

ROLLINGER Jean-Paul

Comme par le passé, **le titulaire de classe et les enseignants intervenants** assurant l'encadrement scolaire des élèves **restent les premiers interlocuteurs des parents** pour toutes les questions qui concernent la classe de leur enfant.

COORDINATEURS DE CYCLE 2020 – 2021

Les coordinateurs de cycle assurent la coopération entre les membres des équipes pédagogiques.

cycle I

BACKES Cynthia

cycle II

LANG Caroline

cycle III

ROLLINGER Nathalie

cycle IV

ROLLINGER Jean-Paul / ROBEN Xavier

LA COMMISSION SCOLAIRE

Président:

PETTINGER Guy, Bourgmestre

Membres:

KABERS Béatrice, KNEIP Georges,
DOEMER Mireille, GRIESER Bianca

Représentants du personnel de l'École fondamentale:

LANG Caroline
KOHNNEN Christian

Représentants des parents d'élèves à l'école:

BLASCHETTE Steve
TRESCH Tim

Secrétaire:

HOFFMANN Pit

Depuis la rentrée en septembre 2009, toutes les écoles préscolaires et primaires, désormais appelées écoles fondamentales, sont organisées en 4 cycles d'apprentissage.

Le premier cycle est constitué de l'éducation précoce (facultative) et préscolaire. Les 3 cycles suivants correspondent à l'enseignement primaire et ont chacun une durée de 2 ans.

L'organisation en cycles revient à certifier chaque 2^{ème} année que l'élève possède les compétences requises pour avancer au cycle suivant.

Lycée	
Orientation	
11 10	Cycle 4
9 8	Cycle 3
7 6	Cycle 2
5 4	Cycle 1
3	éducation précoce (année facultative)

âge théorique de l'enfant

Les parents désireux de s'informer plus amplement sur l'organisation de l'enseignement fondamental peuvent consulter le site internet du Ministère de l'Éducation Nationale: www.men.lu.

LE PARTENARIAT AVEC LES PARENTS

Ce partenariat se concrétise en plusieurs temps et à différents niveaux.

Au niveau de la classe, le partenariat se concrétise e.a. par la disponibilité des enseignants pour informer et dialoguer avec les parents de leurs élèves.

Au niveau de l'école, le partenariat se concrétise par les représentants des parents d'élèves.

RPE
Représentants
des Parents d'Élèves
de la Commune de Steinfort

Les représentants des parents d'élèves ont pour mission:

- d'écouter et de soutenir tous les parents d'élèves qui en font la demande
- de s'échanger régulièrement avec le comité d'école et donner leur avis sur le plan de développement scolaire (PDS), l'organisation scolaire et la vie à l'école d'informer les autres parents des activités qu'ils mènent et des thèmes de réflexion auxquels ils participent.
- d'organiser des réunions et des manifestations communes des partenaires scolaires
- de formuler, en y associant les élèves, des propositions sur toutes les questions en relation avec l'organisation de la vie scolaire.

Les représentants des parents d'élèves sont à l'écoute de tous les parents pour toute question, idée ou suggestion.

N'hésitez pas à contacter les RPE via courriel

rpe@steinfort.lu

LE PARTENARIAT AVEC LES PARENTS

LES REPRÉSENTANTS DES PARENTS D'ÉLÈVES DE L'ÉCOLE FONDAMENTALE DE STEINFORT 2019-2022 SE PRÉSENTENT



BARBARINI Tina
BLASCHETTE Steve
CHRISTOPHE Line
FOLSCHIED-HAAS Sophie
GOMES Rafael
HANTEN-OOMS Magalie
KNEIP Georges
MEYERS-THILL Adrienne
ROVATTI Nathalie
TRESCH Tim
WILDGEN Alain

Regardez le reportage sur les élections des représentants des parents d'élèves 2019-2022 (22.10.2020) sur



Schulmaterial clever einkaufen!



Schadstofffrei

heisst die Gesundheit schützen

Produkte ohne Schwermetalle, Weichmacher, Flammschutz-, Lösungs- oder Konservierungsmittel

Weniger wegwerfen und Rohstoffe sparen durch nachfüllbares Farb- und Schreibmaterial



Nachfüllbar

heisst Kosten sparen und Abfall vermeiden



Naturprodukte & Recycling

heisst natürliche Ressourcen schonen

Natur- und Recyclingprodukte schonen Umwelt und Klima durch einen geringeren Energie- und Wasserverbrauch

Schadstofffreies & nachhaltiges Schulmaterial
Achte auf dieses Label in deinem Geschäft!



Die komplette Produktliste finden Sie unter: www.ech-kafe-clever.lu

LES DIRECTIONS DE RÉGION

Quinze directions de région assurent la gestion et l'inspection journalière des écoles et elles coordonnent aussi la prise en charge des enfants à besoins spécifiques.

Dans chaque région, l'équipe de direction est composée d'un directeur et de deux à quatre directeurs adjoints. Elle est placée sous l'autorité du ministre et fonctionne selon un modèle collégial.

La direction de région numéro 2 comprenant les communes de Bertrange, Mamer, Strassen, Kopstal, Kehlen, Koerich et Steinfort est composée:

du directeur
Monsieur **David BETTINELLI**,
assisté par les directrices adjointes
Mesdames **Nadine LEMMER** et **Jackie HAUFFELS**.

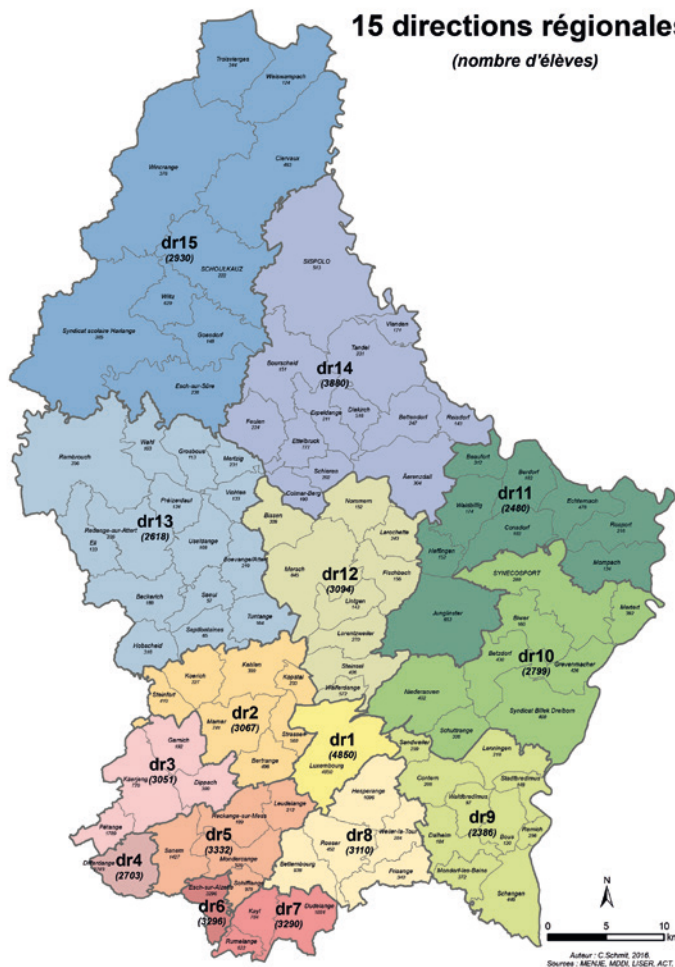
Les directions de région sont en charge de

- la gestion administrative et la surveillance pédagogique des écoles de leur région;
- la consultation et l'accompagnement des professionnels;
- l'insertion professionnelle des jeunes enseignants et éducateurs;
- la gestion des relations entre le personnel enseignant à l'intérieur des écoles et les relations des domaines école-élève et école-parents.

Ensemble avec les présidents des comités d'école, les directions de région

- déterminent les grands axes des mesures de développement scolaire,
 - organisent les mesures d'inclusion scolaire,
 - suivent la mise en œuvre des plans de développement scolaire,
- et
- déterminent les priorités en matière de formation des acteurs, notamment en vue de l'établissement d'une collaboration effective et confiante entre les écoles et les structures d'éducation et d'accueil du secteur non formel.

15 directions régionales (nombre d'élèves)



Les directions de région sont aussi responsables de la prise en charge des enfants à besoins spécifiques. Les équipes multi-professionnelles ont été intégrées au sein des directions de régions et rebaptisées « équipes de soutien des élèves à besoins éducatifs particuliers ou spécifiques » (ESEB).

ENFANTS À BESOINS ÉDUCATIFS SPÉCIFIQUES

La prise en charge des enfants à besoins particuliers ou spécifiques est organisée selon un dispositif sur trois niveaux:

AU NIVEAU LOCAL

À partir de l'année scolaire 2017-2018, 150 instituteurs spécialisés dans la scolarisation des enfants à besoins éducatifs particuliers ou spécifiques (I-EBS) sont recrutés sur une période de 4 ans.

Affectés aux écoles, ils interviennent dans la prise en charge des élèves à besoins particuliers ou spécifiques, dans une approche inclusive, au sein de l'école et assistent les élèves en classe. Ils se concertent avec les titulaires de classe et les équipes pédagogiques et font le lien avec les parents et avec la commission d'inclusion qui siège au niveau régional. Ils ont pour mission de coordonner la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers et de contribuer à la scolarisation des élèves à besoins éducatifs spécifiques.

AU NIVEAU RÉGIONAL

Au sein de chacune des quinze directions de région, un directeur adjoint est essentiellement responsable de l'organisation de l'équipe de soutien des élèves à besoins éducatifs particuliers ou spécifiques (ESEB), ainsi que du bon fonctionnement de la commission d'inclusion.

Les équipes de soutien des élèves à besoins éducatifs particuliers ou spécifiques (ESEB) sont coordonnées au niveau régional. Elles ont pour mission d'assurer, en collaboration avec les écoles et les instituteurs concernés, l'élaboration d'un premier diagnostic et le suivi de la prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers, si la prise en charge assurée par l'école n'est pas suffisante.

Pour les élèves à besoins éducatifs spécifiques, l'ESEB assure une première intervention en situation de crise et effectue un premier diagnostic. C'est ensuite la commission d'inclusion qui définit la forme de la prise en charge, dont la mise en œuvre est à nouveau assurée par l'équipe de soutien.

L'objectif est d'accélérer la prise en charge des élèves à besoins spécifiques et de présenter un premier diagnostic dans les quatre semaines qui suivent le signalement.

L'actuelle commission d'inclusion scolaire est réorganisée au niveau régional. La nouvelle commission d'inclusion a pour mission de définir, soit à la demande des parents, soit à la demande de l'instituteur ou d'un représentant de la maison relais, et pour autant que les parents aient marqué leur accord, la prise en charge des élèves qui en ont besoin.



La Commission d'inclusion

- conseille l'école pour l'adaptation de l'enseignement en classe assuré par l'enseignant titulaire;
- organise l'assistance en classe par un membre de l'ESEB;
- peut préconiser l'intervention spécialisée ambulatoire, ou le cas échéant, l'enseignement dans une classe d'un centre de compétences spécialisé.

L'intervention autour de l'enfant est consignée dans un plan de prise en charge individualisé soumis aux parents pour accord et évalué annuellement pour y intégrer les adaptations jugées nécessaires pour assurer le progrès et l'épanouissement de l'enfant.

AU NIVEAU NATIONAL

Huit centres de compétences en psychopédagogie spécialisée agiront au niveau des élèves en procédant à un dépistage systématique dans leurs domaines de spécialisation, par un diagnostic spécialisé de chaque élève qui leur est signalé, en assurant une aide ponctuelle en classe, une prise en charge ambulatoire et, pour certains élèves, en proposant la fréquentation, temporaire ou non, d'une classe du centre.

La prise en charge des enfants souffrant de problèmes comportementaux

Le phénomène des enfants souffrant de problèmes comportementaux et manifestant des comportements inadaptés en classe est une des préoccupations majeures des écoles.

Pour une partie des enfants qui présentent des difficultés plus graves, pouvant se traduire par des comportements agressifs ou déviants, la scolarisation s'avère pourtant impossible, au moins temporairement. Ces enfants ont alors besoin d'une prise en charge socio-éducative intense en dehors du milieu scolaire.

Dans les cas de souffrance extrême, la santé mentale de l'enfant peut être affectée. Une prise en charge psychothérapeutique en dehors de l'école s'impose.

Dans ce dernier cas, l'élève profite d'une double inscription dans son école d'origine et auprès du centre de compétences.

Huit centres ont été créés, dont cinq se fondent sur des structures existantes:

- le Centre de logopédie a évolué vers le Centre pour le développement langagier, des compétences auditives et communicatives;
 - l'Institut pour déficients visuels a évolué vers le Centre pour le développement des compétences visuelles;
 - l'Institut pour infirmes moteurs cérébraux a évolué vers le Centre pour le développement moteur et global;
 - les Centres d'éducation différenciée sont regroupés dans le Centre pour le développement intellectuel;
- et
- l'Institut pour enfants autistiques et psychotiques a évolué vers le Centre pour le développement des enfants et jeunes présentant un trouble du spectre de l'autisme.

Trois centres de compétences ont été nouvellement créés:

- un Centre pour le développement des apprentissages pour les élèves souffrant de dyslexie, de dyscalculie, de dyspraxie ...;
- un Centre pour le développement socio-émotionnel, pour les élèves souffrant de troubles du comportement et
- un Centre du suivi des enfants et jeunes intellectuellement précoces, pour les élèves dits « surdoués » ou à haut potentiel. La commission nationale d'inclusion (CNI) est l'autorité de référence pour les professionnels, les institutions et les parents. C'est la CNI qui décide de la

transmission d'un dossier au centre de compétences pour établir un diagnostic spécialisé et c'est aussi la CNI qui propose ensuite, les prises en charge appropriées.

À noter que ce sont les parents qui, en dernier lieu, continuent de choisir les mesures qui leur semblent propices au développement général, à l'autonomie et à l'épanouissement personnel de leur enfant.



ESPACE ÉCOUTE & PAROLE

« Notre objectif est de soutenir l'enfant dans son cheminement scolaire et d'assurer un développement harmonieux sur les plans personnel, social, affectif et familial. »

„Unser Ziel ist es, die Schüler in ihrer schulischen Laufbahn sowie bei ihrer persönlichen, sozialen und emotionalen Entwicklung zu unterstützen.“



CONTACT

Équipe de soutien pour élèves

Direction de Région 02 - MAMER
17A, route de Longwy
L-8080 Bertrange

Sandy ROULLING

Psychologue, Psychothérapeute
Écoles: Bertrange, Steinfort/Kleinbellingen
Téléphone: 247 – 55 106
E-mail: sandy.roulling@men.lu

ESPACE ÉCOUTE ET PAROLE - OPPENT OVER -

Informations pour parents - Nos consultations sont confidentielles et gratuites.
Elterninformation - Die Beratungsgespräche sind kostenlos und werden vertraulich behandelt.

Difficultés à l'école:

- votre enfant est angoissé et/ou stressé par l'école
- votre enfant a des difficultés avec d'autres élèves
- votre enfant montre un comportement perturbateur en classe/à l'école
- votre enfant se désinvestit de plus en plus scolairement
- votre enfant montre une chute des résultats scolaires

Problèmes affectifs ou psychologiques:

- le comportement de votre enfant a changé (attitude de retrait, tristesse, agressivité, manque de respect de règles, ...)
- votre enfant manque de confiance en soi
- votre enfant rapporte des plaintes somatiques fréquentes
- votre situation familiale a changé (p.ex. divorce, décès ...)

Propositions d'aide:

- accompagnement psychologique de l'élève pour dépasser certaines difficultés ponctuelles d'ordre psychoaffectif
- conseil des parents d'élèves
- entretiens avec l'élève, les parents et les enseignants qui visent à comprendre les difficultés de l'enfant à l'école et à en saisir les enjeux (en commun et/ou en individuel suivant demande)
- examens et bilans psychologiques/psychométriques
- si nécessaire, coopération et/ou orientation avec/vers des services spécialisés extra-scolaires (thérapeutes, médecins, services familiaux, ...)

Schwierigkeiten in der Schule:

- ihr Kind leidet unter Schulangst oder -stress
- ihr Kind hat Probleme mit Mitschülern
- ihr Kind zeigt Verhaltensauffälligkeiten in der Klasse/Schule
- ihr Kind zeigt eine Verschlechterung der Schulleistungen oder der Schulmotivation

Emotionale oder psychologische Schwierigkeiten:

- ihr Kind zeigt Verhaltensänderungen (zieht sich zurück, ist oft traurig/bedrückt, hat Wutanfälle, ...)
- ihr Kind hat Selbstwertprobleme
- ihr Kind äußert häufige körperliche Beschwerden (Bauchschmerzen, Kopfschmerzen)
- ihre Familiensituation hat sich geändert (z.B. Scheidung, Todesfall ...)

Mögliche Hilfestellungen:

- Psychologische Begleitung des Schülers
- Beratung der Eltern
- Gespräche mit Schülern, Eltern und Lehrern zum besseren Verständnis der Schwierigkeiten (gemeinsam und/oder einzeln, nach Bedarf)
- Testpsychologische Untersuchungen
- Bei Bedarf Kooperation mit außerschulischen Netzwerkpartnern (Therapeuten, Ärzten, Beratungsstellen, ...)

ÉVALUATION DES ÉLÈVES

BILANS INTERMÉDIAIRES

Les nouveaux bilans intermédiaires, introduits dans les cycles 2.1, 3.1 et 4.1 en 2016-2017 et valables pour tous les cycles à partir de la rentrée 2017, contiennent des informations sur la progression des élèves dans ses apprentissages, grâce à une échelle des compétences plus nuancée; une définition plus compréhensible des compétences visées par l'élève; des pistes de perfectionnement concrètes dans chaque branche d'apprentissage.

Huit notes sont possibles pour évaluer les performances de l'élève pendant le trimestre écoulé: A+, A, B+, B, C+, C, D+, D. En allemand, français, luxembourgeois et mathématiques, la note est introduite pour chaque domaine de compétences (p.ex. en langues: écrire, parler, lire, écouter).

Dans les autres branches (éveil aux sciences, ...), cette note est introduite pour la branche dans son ensemble. Ainsi, les parents ont une image plus claire et transparente des compétences que leur enfant est censé développer au cours du cycle.

ALLONGEMENT DE CYCLE

Sur décision de l'équipe pédagogique prise au cours du cycle, un élève peut passer une année supplémentaire au sein du cycle afin de lui permettre d'atteindre les objectifs définis pour la fin du cycle. La durée totale du séjour d'un élève dans les trois cycles qui correspondent à l'enseignement primaire ne peut pas excéder huit années.

La décision de recourir à une année supplémentaire ne peut être prise ni avant le premier trimestre de la deuxième année que passe l'élève au cycle d'apprentissage, ni après le 15 juin de cette année.

Le « niveau socle » est le niveau de compétence minimum que l'élève est censé avoir atteint à la fin de son parcours dans un cycle, alors que le « niveau avancé » indique une progression qui dépasse clairement le niveau socle.

Un bilan de fin de cycle adapté introduit lors de la rentrée 2017-2018 garantit la cohérence entre le document d'évaluation certificative (l'élève peut ou non accéder au cycle supérieur) qu'est le bilan de fin de cycle et le document d'évaluation formative (la progression de l'élève) qu'est le bilan intermédiaire.

Pendant l'année scolaire 2019/2020, la digitalisation des bilans a été implémentée, après une phase d'essai de deux années, dans toutes les classes des cycles 2.1, 3.1 et 4.1.

En vue de généraliser la digitalisation de la saisie des bilans intermédiaires, le personnel enseignant encadrant les élèves fréquentant les classes des deuxième, troisième et quatrième cycles peut aussi à compléter les bilans intermédiaires informatisés à partir de la rentrée scolaire 2020/2021.

Des adaptations entreprises assurent que les bilans intermédiaires peuvent facilement être transmis par courriel aux parents d'élèves dans le respect des dispositions légales en matière de protection des données et que l'impression de ces derniers est ainsi limitée au strict minimum.

La digitalisation des bilans intermédiaires ne se fait en aucun cas au détriment des contacts réguliers entre les parents d'élèves et les enseignants. Les enseignants continuent à proposer un entretien individuel trimestriel aux parents pour les informer des progrès accomplis par leur enfant, des difficultés à surmonter par ce dernier et des apprentissages à réaliser.

Les adaptations au niveau de la mise en page des bilans intermédiaires du cycle 1 visent à rapprocher graphiquement les bilans intermédiaires du cycle 1 à ceux utilisés aux cycles 2 à 4.



Si l'élève a fréquenté une classe d'éducation précoce au premier cycle, la décision de recourir à une année supplémentaire ne peut être prise ni avant le premier trimestre de la troisième année que passe l'élève au cycle d'apprentissage, ni après le 15 juin de cette année.

Après concertation avec les parents, l'équipe pédagogique leur communique la décision de recourir à une année supplémentaire avant le 15 juin de l'année scolaire en cours.

En cas de désaccord avec la décision de l'équipe pédagogique, les parents

peuvent introduire dans le délai de 15 jours un recours auprès de la direction de région qui statue endéans un mois.

Sur décision de l'équipe pédagogique, un élève qui, après une année d'enseignement, maîtrise les objectifs définis pour la fin du cycle peut être admis au cycle suivant.

PASSAGE DU FONDAMENTAL À L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE



Le règlement grand-ducal du 11 janvier 2017 déterminant les modalités d'admission dans les classes de 7^{ème} de l'enseignement secondaire classique ou de l'enseignement secondaire général définit une nouvelle procédure d'orientation de l'enseignement fondamental vers l'enseignement secondaire.

Il s'agit avant tout d'impliquer davantage les parents dans le processus de prise de décision et de débiter la procédure dès le cycle 4.1. Au troisième trimestre du cycle 4.1 sera établi un premier pronostic avec une information détaillée sur l'offre à l'enseignement secondaire classique et secondaire général.

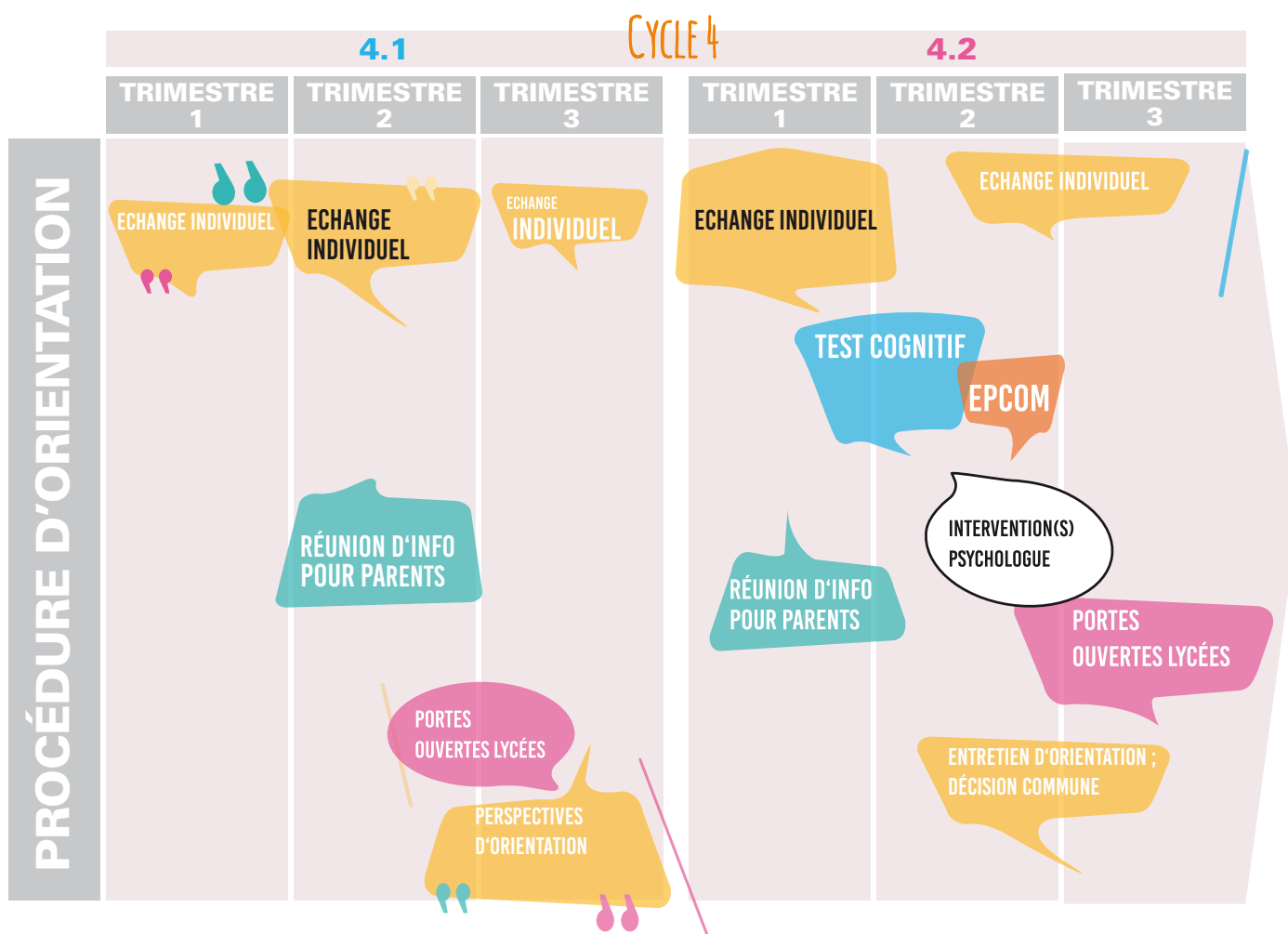
Comme par le passé, les parents suivront de près les apprentissages de leur enfant à l'aide des productions de l'élève, des devoirs en classe, des entretiens trimestriels avec l'enseignant, des bilans intermédiaires et du bilan de fin de cycle.

La nouvelle procédure introduit le principe d'une décision commune entre les parents et l'enseignant titulaire de l'élève à la fin du cycle 4.

Au cours du cycle 4.2, trois échanges individuels sont prévus entre les parents et l'enseignant.

Le premier et le deuxième se situent en fin du trimestre respectif. Le 3^{ème} échange individuel, au début du mois de juin, constitue l'entretien d'orientation durant lequel les parents et le titulaire expriment une décision d'orientation commune.

L'examen d'accès en tant que recours est aboli.



DÉVELOPPEMENT SCOLAIRE

LE PLAN D'ENCADREMENT PÉRISCOLAIRE (PEP)

La loi modifiée du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental prévoit que chaque commune offre un encadrement périscolaire, dont les modalités sont définies conjointement par le ministère de l'Éducation nationale et le ministère de la Famille.

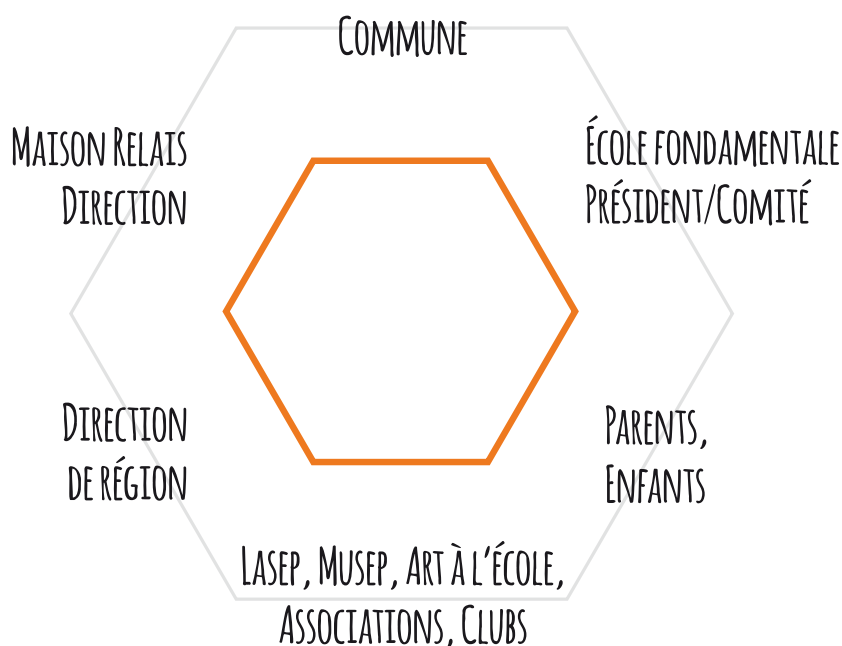
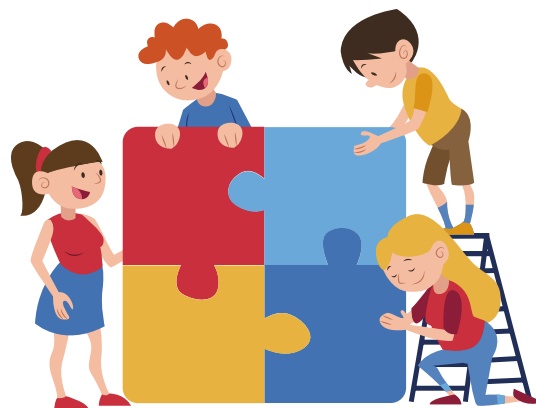
Le Plan d'Encadrement Périscolaire (PEP) dresse l'inventaire de l'ensemble des activités offertes aux enfants dans la commune: activités culturelles et sportives, activités de loisir et de récréation, études surveillées, aide aux devoirs à domicile, restauration, accueil avant et après les heures de classe....

Le PEP vise à renforcer le dialogue et la collaboration entre les écoles et les structures d'accueil, pour aboutir à une prise en charge cohérente et globale des enfants au long de la journée. En effet, les missions des deux institutions se complètent: la manière dont l'enfant met à profit son temps en dehors des heures de classe est importante pour sa réussite scolaire, le développement de ses compétences sociales et l'épanouissement de sa personnalité.

L'objectif prioritaire du PEP est de favoriser le dialogue et de coordonner les activités de l'école et des structures d'accueil, dans le respect de leurs missions spécifiques respectives. Le PEP facilite également l'utilisation commune des ressources et des infrastructures.

Le PEP est établi annuellement et lié à l'organisation scolaire. Il est élaboré par la commune en concertation avec le comité d'école et les responsables des structures d'accueil, tout en tenant compte de leurs spécificités éducatives respectives.

Le PEP dresse l'inventaire de l'ensemble des activités offertes aux enfants dans la commune. Il se fonde sur la distinction claire entre l'horaire scolaire obligatoire (éducation formelle) et l'offre facultative (éducation non-formelle) proposée par les structures d'accueil.



PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE (PDS)

Le Plan de réussite scolaire (PRS), introduit en 2009 et renommé « Plan de développement de l'établissement scolaire » (PDS) en 2017, fédère désormais l'ensemble des démarches et actions entreprises par l'école pour améliorer la qualité de l'enseignement et répondre aux spécificités de la population scolaire.

Au cours de l'année scolaire 2017/2018, toutes les écoles fondamentales ont réalisé leur état des lieux. Parmi les domaines prioritaires à couvrir figurent l'encadrement des enfants à besoins particuliers ou spécifiques, les méthodes d'apprentissage, les relations avec les parents d'élèves, la coopération avec la Maison relais et les technologies de l'information et de la communication.

Le PDS de l'EF Steinfort a été élaboré par un groupe de pilotage composé des membres du comité d'école et des coordinateurs de cycle, en concertation avec les 4 cycles d'apprentissage et avec les partenaires scolaires (Représentants des parents d'élèves, Kannergemengerot, Maison Relais, Commission scolaire, Direction de région). Ce travail a permis de documenter l'offre scolaire existante pour les 4 cycles d'apprentissage ainsi que de cerner les principaux enjeux et priorités à retenir dans la mise en œuvre du PDS à venir.

L'analyse a permis de retenir les priorités suivantes pour le développement scolaire:

„Sproocheförderung / Förderung vum Allgemengwëssen / bewegtes Lernen / Enfants à besoins spécifiques et particuliers / Konzept fir TIC (nei Technologien) a Sensibiliséierung“

L'objectif principal retenu et formulé pour le PDS de l'EF Steinfort (2018-2021):

„Lehr- und Lernqualität fördern“

Bis 2021 setze mir eis als Schoul d'Zil fir d'Lehr- an d'Lernqualität an alle Cyclen weiderzeentwéckelen.

et les sous-objectifs suivants ont été formulés:

Fir déi ganz EF Steinfort, Cyclen 1-4:

Mir setzen eis als Schoul d'Zil fir eng gemeinsam ligne de conduite unique bei der Gestuon vun den enfants à besoins auszeschaffen an ëmzesetzen.

fir de Cycle 1:

De Cycle 1 setzt sech Zil d'Léierqualität duerch Bewegung ze ënnerstëtzen an ze fördern.

fir de Cycle 2:

De Cycle 2 setzt sech d'Zil e Konzept fir d'Notzung vum Appui pédagogique auszeschaffen fir deeene verschiddene Léierbesoinne vun de Kanner entgéintzekommen.

fir d'Cyclen 3 & 4:

D'Cyclen 3 a 4 setze sech d'Zil sech innovativ Léierformen unzeeegnen an anzesetzen, an de Beräicher vun der Sproocheförderung, der Förderung vum Allgemengwëssen an den neien Technologien.

Le PDS a été validé dans le cadre d'une réunion plénière des enseignants et engage ainsi l'ensemble du personnel enseignant.

Soumis d'abord pour avis aux représentants des parents d'élèves, le PDS a été ensuite transmis pour avis à la direction de région.

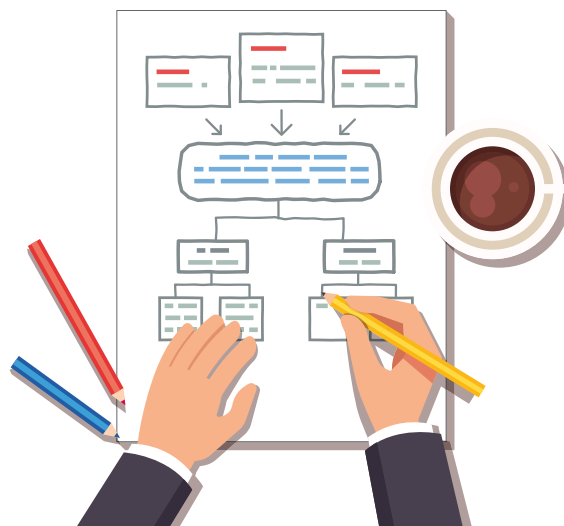
La documentation PDS finale enrichie de tous ces avis, a été présentée et discutée lors d'une réunion de la commission scolaire.

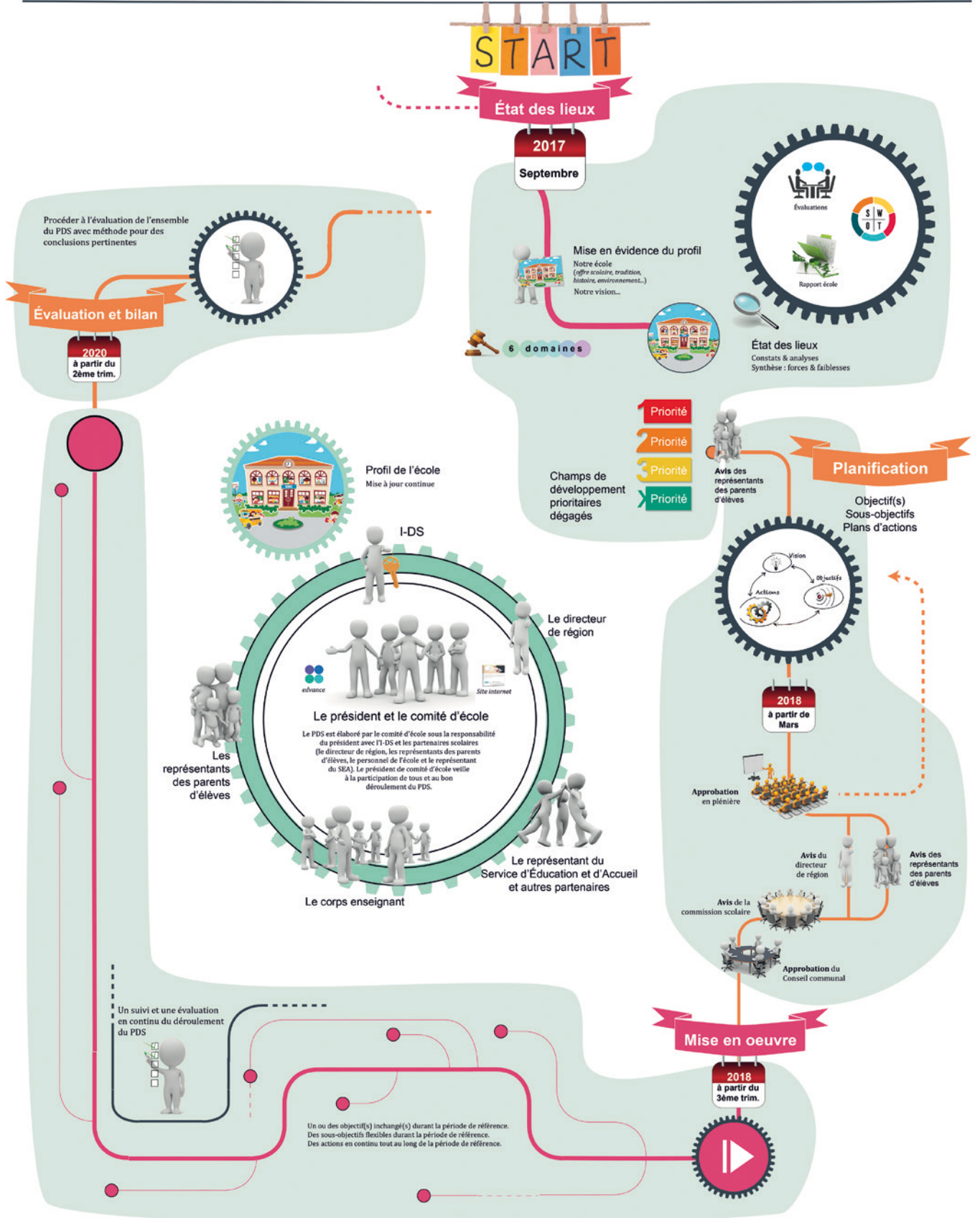
La commission scolaire a donné son avis avant de soumettre le PDS au conseil communal en même temps que l'organisation scolaire. Finalement le PDS a été soumis pour approbation au ministre.

Le président du comité d'école est responsable de la mise en œuvre du PDS et donc de la transposition des décisions prises.

Une nouvelle fonction d'instituteur spécialisé en développement scolaire a été introduite. Ces instituteurs assistent les écoles dans leur développement scolaire et soutiennent les enseignants dans leur travail pédagogique, à la demande de ceux-ci, pour toute question relative à l'organisation et la gestion journalières des apprentissages.

L'instituteur spécialisé en développement scolaire intervient dans une région définie et collabore étroitement avec les présidents des comités d'école.





FRUIT FOR SCHOOL / LAIT À L'ÉCOLE



Vu le succès du projet européen « Fruit for School – Uebst ass cool » l'école fondamentale de la Commune de Steinfort a décidé de continuer ce projet en faveur de la consommation de fruits à l'école.

Le projet « Fruit for school » prévoit la distribution gratuite de fruits et de légumes aux élèves et des mesures pédagogiques accompagnatrices avec le but d'accroître durablement la consommation de fruits et légumes chez les enfants à un âge où se construisent les habitudes alimentaires.

Un site internet a été mis en place pour informer tous les acteurs concernés: **www.fruit4school.lu**.

Depuis l'année scolaire 2017/2018, des classes des cycles 1 & 2 participent au programme européen « Lait à l'école », géré par le Service d'économie rurale. Ce programme a pour objectif de

promouvoir la consommation de lait des enfants et des adolescents dans les écoles et de mettre en évidence les aspects d'une alimentation saine et équilibrée.

En particulier, le programme a été soumis à une réforme au niveau de l'Union européenne sous Présidence luxembourgeoise qui réunit les deux programmes lait et fruits à l'école sous une même base réglementaire.

En pratique, le programme lait à l'école s'aligne sur les dispositions du programme fruits à l'école. Les programmes lait et fruits à l'école comportent des mesures d'accompagnement pédagogiques.

RÉDUIRE LE PLASTIQUE

Afin de protéger au mieux notre environnement et d'apprendre aux enfants les bons réflexes quotidiens pour qu'ils deviennent des citoyens responsables, nous vous prions à partir de la rentrée scolaire

- de ranger la collation de votre enfant dans une boîte à tartine (sans papier alu, et sans papier plastique)
- d'utiliser une gourde au lieu des bouteilles en plastique
- de réduire les déchets en général (p.ex. petits gâteaux et biscuits emballés)

Pas à pas les enfants apprendront que ces actes ont un impact sur notre planète que chaque geste compte. Les enseignants qui suivront aussi ces

consignes invitent les parents à se joindre à cette action et les remercient de leur aimable collaboration dans ce projet visant la protection de notre environnement.



PARTENARIAT AVEC L'UNIVERSITÉ DU LUXEMBOURG

Depuis janvier 2012, l'École fondamentale Steinfort est membre du réseau « Écoles associées / Partnerschulen » initié par l'Université du Luxembourg. Ensemble avec d'autres écoles fondamentales luxembourgeoises l'École fondamentale Steinfort s'est associée à l'Université du Luxembourg.

En tant que formateurs de terrain, une dizaine d'enseignants de l'EF Steinfort accueillent régulièrement des étudiants de la faculté des Sciences de l'Éducation de l'Université du Luxembourg (formation Bachelor en Sciences de l'Éducation, BScE) dans leurs classes pour un stage de plusieurs semaines.

Le temps de terrain constitue pour les étudiants un contact prolongé avec les élèves en situation réelle et avec tous

les autres acteurs du champ éducatif. En tant que formateurs de terrain, ces enseignants de l'École fondamentale Steinfort sont chargés de l'accompagnement et du suivi pédagogique des étudiants.

Notre école se réjouit particulièrement de cette coopération enrichissante pour tous: étudiants, élèves et personnel enseignant.

Le Tuteur de l'Université fait des visites en classe pour observer et discuter des activités de l'étudiant et veille au bon déroulement général du temps de terrain. Il agit comme personne-ressource pour l'étudiant et l'encadre dans la planification, la réalisation et la rédaction de ses projets pédagogiques.

Tuteurs académiques de l'Université du Luxembourg: Madame Chris Welscher et Monsieur Christian Kohnen.



Pour plus d'informations sur le Bachelor en Sciences de l'Éducation, veuillez consulter www.bsce.uni.lu.



HistoSchool

L'EF STEINFORT A PARTICIPÉ AU PROJET HISTOSCHOOL - LOKAL GESCHICHT AN DER SCHOUL (LETZEBUERGWEST.LU)

Le projet HistoSchool a pour objectif l'élaboration de matériel pédagogique mettant l'accent sur l'histoire locale destiné à l'enseignement fondamental, en collaboration directe avec les écoles fondamentales de la région, les structures administratives compétentes et des experts. De plus, des activités thématiques adaptées seront organisées dans la région, en collaboration avec les acteurs régionaux (associations, communes, bénévoles, etc.).



En suivant le code QR ci-après vous accédez sur le matériel pédagogique élaboré avec la participation des cycles 2 et 4 de l'EF Steinfort (Ausflug Steinbrüche / Schmelz Steinfort)



LEADER
LËTZEBUERG WEST



BICE SAMMELE FIR ENG SCHOUL AN TANSANIA

Léif Kanner, léif Elteren,

Och dëst Schouljoer ënnerstëtzen d'Schoukanner vun der Gemeng Stengefort nees „Ilula Orphan Program“ (IOP-Luxembourg). Dës ONG këmmert sech em Entwécklungs- a Schoulprojeten an Tansania.

Dofir sammele mir an der Schoul all Zorte vu gebrauchtem Schreifmaterial mat Plastikshülsen:

Bicen, Tuschbicen, Markers, Tippex-Stëfter etc.

IOP gëtt des Saachen un de Recycling weider. All ale Bic ass 2 Cent wäert.

An deene läschte Joer hu mir scho ganz vill gesammelt.

Alle Kanner e grouse Merci.

INFO:

www.iopluxembourg.org

Chers enfants, chers parents,

L'Ecole fondamentale de la Commune de Steinfort continuera à soutenir l'ONG IOP-LUX (Ilula Orphan Program) qui finance une école pour enfants défavorisés à Ilula en Tanzanie.

Pour soutenir ce projet, nous collectons tout instrument d'écriture usagé en plastique pouvant être recyclé:

stylos à bille, feutres, porte-mines, marqueurs, surligneurs, correcteurs en tube, etc.

Chaque stylo vaut 0,02 € au recyclage.

Un grand merci à vous tous qui collaborez à cette action.



IOP Luxembourg
Asbl NGO.



PLASTIKSSTËPP SAMMELE FIR D'ASA

Fir d'Associatioun ASA – „Amicale vun der Schoul fir Assistenzhonn“ ze ënnerstëtzen hunn d'Schüler am Schouljoer 2019/2020 Plastiksstëpp gesammelt. Et koumen der vill zesummen. Mir fueren och am nächste Schouljoer mat dëser Aktioun weider.

Afin de soutenir l'ASA – la délégation luxembourgeoise de « Handi's Chiens » les élèves ont collectionné des bouchons en pvc. Pendant l'année scolaire 2019/2020 nous avons récolté beaucoup de bouchons. Cette action continuera pendant l'année scolaire 2020/2021.

INFO:

www.asa-asbl.com



CYCLE 3.2 Klass vum Jil DUHR

SCIENCE FESTIVAL 2019



SPORTSDAG vum C3.



Mir baue Fliedermaishaisescher am **MIRADOR.**



CYCLE 4.1 Klass vum Katrin IANNIZZI



GEOSCIENCES MAT DE CYCLE 4.1 & 4.2 Klasse vu Klengbetten & Stengefort



Och dëst Joer huet de Projet **GEOSCIENCES** stattfonnt. All Meindeg mëtteg treffen sech déi zwou Klassen (cycle 4.1. Rollinger Jean-Paul a cycle 4.2. Schaber Renée) ofwiesselnd zu Stengefort oder zu Klengbetten. Während deene Schoulstounne ginn Themeberäicher aus der Geographie a Sciences op vielfälteg Aart a Weis duerchgeholl.



Mir maachen och ëmmer e **KENNELÉIERMËTTEG** mat ville verschiddenen Teambuildingspiller.



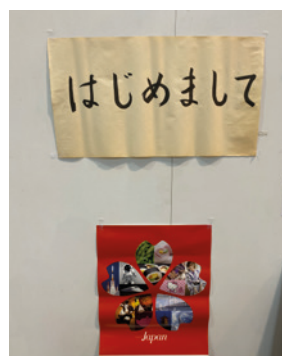


Mir hunn och um **SCIENCE FESTIVAL** deelgeholl, wou mir flott Aktivitéiten erliewe konnten.





Wéinst eisem Projet „Bande dessinée“ mat der Associatioun SesamGR virun engem Joer; goufe mir och dëst Joer op d' **JOURNÉE EXCELLANGUE** invitéiert. Do konnten d'Schüler u verschiddene Sproochatelieren deelhuefen.

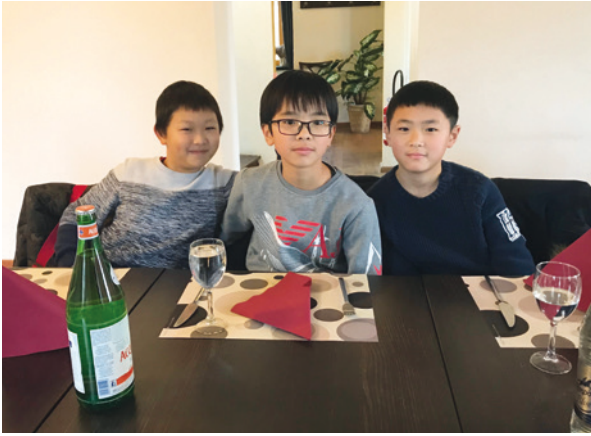


CYCLE 4.2

Klasse vum Linda QUARING a Xavier ROBEN









Och dëst Joer hu mir vill flott Saachen zesummen erlieft.

FERIENPLAUDERGLAS

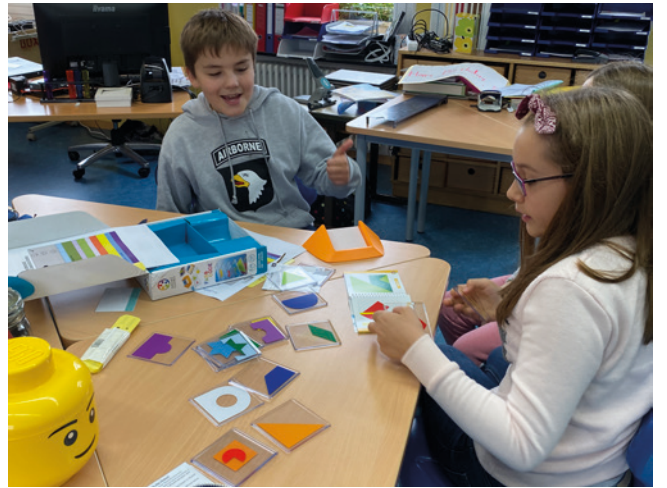
Iwwert déi grouss Vakanz huet jiddereen e puer Erënnerungsstécker gesammelt, déi mir dann bei der Rentrée deenen aneren virgestallt huet.



ANER LÉIERMETHODEN

Während dem ganze Joer behandle mir vill verschidden Themen a probéieren och nei Léiermethoden aus. Esou hu mir zum Beispill an der Geometrie an der Mathe Gesellschaftsspiller gespilt, beim Maach-Mat(h) Concours matgemaach a vill mat digitale Medien geschafft. Mir konnten am Franséischen och eemol selwer „Joffer“ a „Schoulmeeschter“ spillen. Mir hunn och geléiert Klassendebatten ze halen, wéi zum Beispill: Fir oder géint Schouluniformen. Mir hunn nieft den zwou Buchvirstellungen pro Trimester an deene jeeeweilige Sproochen och eemol eist Liblingsthema virgestallt.





FLEDERMÄUSE BEIßEN NICHT

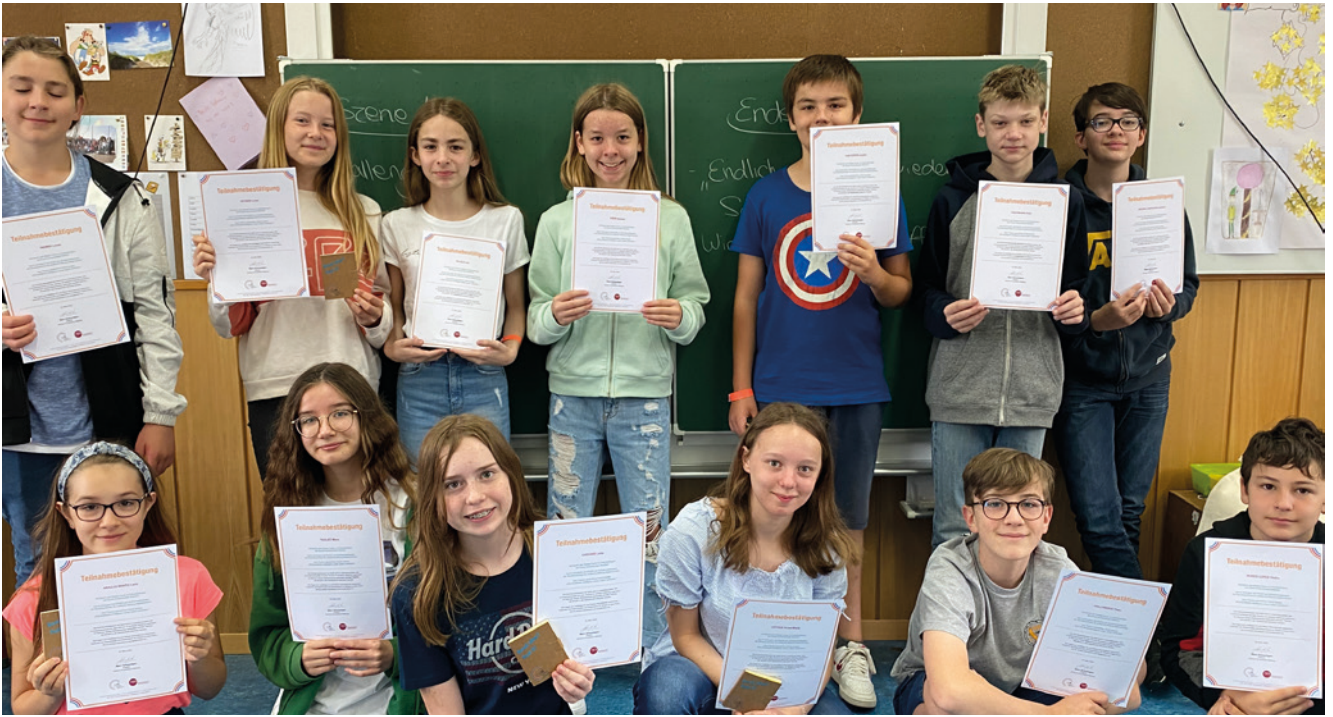
Mir hunn am Joer dräi franséisch an dräi däitsch Bicher zesummen an der Klass gelies. Am Däitschcours hunn mir ënnert anerem dat Buch „Fledermäuse beißen nicht“ gelies. An dësem geet et iwwert Fliedermais an och iwwert d'Flüchtlingsthematik an déi jeeuweileg Virurteeler a wéi een déi bekämpfe kann. Am Kader vun engem fächeriwwergräifenden Unterrecht si mir op d'Spuere vun der Fledermaus beim Mirador gaangen an hunn de Fliedermais en Unterschlupf gebaut.



FLUFFY

De Fluffy ass eis Klassemas-kottchen a war bei jidderengem eemol e puer Deeg doheem. Mir hunn duerno jeeeweils deenen anere Fotoen gewisen an déi eenzel Saache präsentéiert.

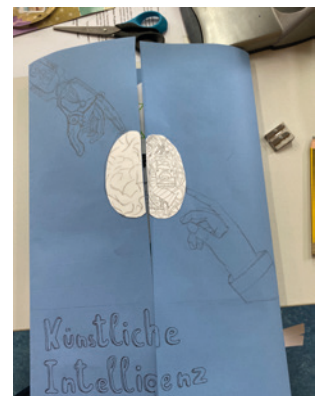




CONCOURS

Dëst Schouljoer hu mir och un zwee Concoursen deelgeholl. Mir hunn ee Lapbook zum Thema „Künstliche Intelligenz“ erstellt. Mir hunn Experte ronderëm d'Welt no hiren Usiichten iwwert dëst interessant awer heikelt Thema gefrot an dës Äntwerten an engem Lapbook diskutéiert.

Mir hunn och un deem belsche Concours „Grand concours: Fais ton journal“ deelgeholl an hunn eis ënnert deene beschten 20 Finalisten op der 13. Plaz mat eiser Zeitung platzéiert.



PROJET "BÜHN FRÄI"!

Mir goufen als Klass ausgewielt fir kënnen de Projet Bühn fräi! an Zesummenaarbecht mat de Rotondes ze maachen. Mir sinn am Kader vun deem Projet d'Theaterstéck „Zwartvogels“ kucke gaangen. D'Theaterpädagogin Mirka Costanzi ass reegelméisseg bei eis an d'Klass komm an huet mat eis verschidden Theaterübungen gemaach a mat eis gemeinsam déi verschidden Szenen vun eisem Stéck behandelt.

Mir sollte selwer een Theaterstéck schreiwen an dëst Enn Juni an de Rotonden opféieren. Duerch d'Coronakris konnt dëst awer net stattfannen, sou dass mir eis e PlanB ausgeduecht hunn. Déi jeeweileg Szenen, déi op den Iddien vun de Schüler baséiert sinn, goufen op verschiddene Platze gefilmt: am Bus, am Haff oder am Klassenall. Mir hunn eis natierlech immens gefreut, wéi mir souguer Ufank Juli e ganze Moien konnten an d'Rotonde goen fir do am grouse Sall eng Szen vum Theaterstéck opféieren ze kënnen.

Mir hunn och all eis Gedanken an Etappen vum Theaterstéck op dësem Blog higeschriwwen. Op dësem Site kann een och eise fäerdeg Video vum Theaterstéck ukucken:



OFSCHLOSSZÄIT

Obwuel dëst Schouljoer duerch de Confinement aneschetes war, hu mir probéiert am Confinement online a Kontakt ze sinn. Wéi mir erëm zesummen an der Klass waren, hunn mir e puer gemeinsamen Ausflüch gemaach. Mir sinn an de Mëllerdall gefuer a konnten do un engem vun zwee Atelierer deelhuefen: Bouschéissen a Kloteren. Als Ofschloss vun dësem Schouljoer si mir nieft engem laangen Trëppeltour duerch de Stengeforter Bësch awer och nach zesummen an d'Pizzeria gaangen.

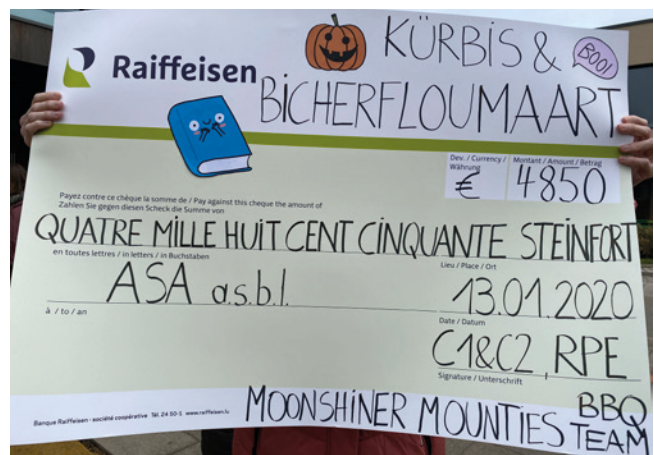




KÜRBIS - & BICHERFLOUMAART

Scheckiwverreechung un d'ASA (d'Amicale vun der Schoul fir Assistenzhonn). Den 13.1.2020 hunn d'Kanner an d'Schoulpersonal vun de Cyclen 1 & 2 vu Stengefort a Klengbetten zesumme mat den Elterevertrieder den Erléis vun hirem flotte Kürbismaart resp. dem Bicherfloumaart vum 25. Oktober 2019 un d'Vertrieder vun der ASA iwverreecht. A Präsenz vum Schäfferot an engem Vertrieder vun der Regionaldirectioun Mamer konnten d'Kanner e Scheck vun 4850 EUR fir de gudden Zweck iwverreechen.

Villmools MERCI de Schoukanner, hiren Enseignant an den Elterevertrieder fir den Engagement an dee SUPER Erfolg.





REPRISE DES COURS « POST-CONFINEMENT »

Fir d'Reouverture vun de Schoulen aus dem Enseignement fondamental de 25. Mee 2020, goufen déi ronn 420 Schoulkanner aus eise 27 Klassen aus der Gemeng Stengefort a jeeeweils zwou Gruppen (Grupp A a Grupp B) agedeelt fir d'Ustiechungsgefor mam COVID-19 esou geréng wéi méiglech ze halen. All Woch wiesselen d'Kanner tëschent der Semaine d'apprentissage bei hirem Enseignant an der Semaine de répétition, wou si entweder doheim oder vun engem Enseignant respektiv engem Chargé de cours an der Schoul betreit ginn. Mëttes hunn d'Kanner d'Meiglechkeet vum Personal aus der Maison Relais betreit ze ginn.

Mam néidege Sécherheetsofstand waarden d'Kanner op deene virgesinne Points de rassemblement. Um Point de rassemblement ëmfänkt den Enseignant oder de Chargé de cours d'Kanner. No der Schoul ginn d'Kanner do och nees ofgeholl.

De Schoul- an de Bushoraire goufen adaptéiert, fir dass déi zwou Gruppe sech net begéinen.

D'Weeër an de Schoulgebaier an an der Maison Relais si matt Hëllef vun Hittercher a Bännercher gezeechent ginn. Feiler um Buedem weisen d'Richtung u fir erop an erof ze goen.

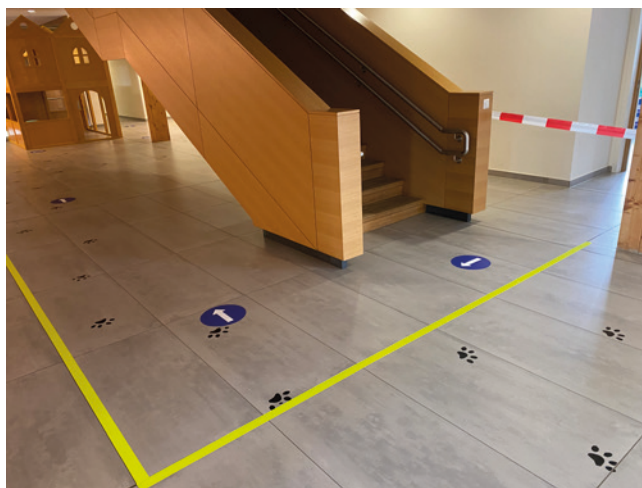
De Sécherheetsofstand gouf agehalen, et gouf nëmmen all 2. Schoulbänk besat.

All Grupp huet seng ofgetrennten Zone am Schoulhaff an d'Pause ginn zäitversat gemaach.

Déi ganz Reorganisatioun fir d'Reprise den 25.5.2020 war eng immens grouss organisatoresch Erausfuerderung fir all déi Bedeelegt. Déi Erausfuerderung war nëmmen duerch ee gutt Zesummeschaffe vun deene verschiddene Servicer ze meeschteren. Et gouf Hand an Hand geschafft, keng Stonn war ze vill. No e sëlliche Versammlungen, Videokonferenzen a Mailen, konnten déi gefroten Réaménagemententer organiséiert ginn.

D'Schoul, d'Maison Relais, de Schäfferot, d'Regionaldirektioun Mamer vum Enseignement fondamental, den Agent régional vun der Maison Relais, d'Gemengeverwaltung, de Service technique an net ze vergiessen, de Service hygiène, hu mat vill Kompetenz a Gedold dës nei Schoulorganisatioun, déi sougenannte Coronaschoulorganisatioun, a kuerzer Zäit op d'Bee gestallt.

E ganz grouse MERCI jiddferengem fir déi gutt Zesummenaarbecht! Ee besonnesche Merci geet un déi 8 Leit, déi ab dem 25. Mee 2020 an der Stengeforter Grondschoul gehollef hunn fir de Schoulbetrieb nees ulafen ze loossen. **Villmools Merci Alma Guberinic, Kirsten Bäcker, Nora Gillen, Lisa Mersch, Céline Vieira Dos Santos, Kim Meyers, Mika Prochazka an André Piao Moreira fir déi wäertvoll Aarbecht an d'Ënnerstëtzung.**



Kuckt de Reportage op:





GENERALVERSAMMLUNG VUM SCHOULPERSONAL (29.6.2020)

Fir déi néideg Mesures sanitaires anzehalen, huet d'Joresofschlossplénière vum Schoulpersonal dëst Joer missen am Centre Roudemer zu Stengefort ofgehalen ginn.

De Service technique hat de Centre Roudemer esou amenagéiert, dass déi 50 Membere vum Schoulpersonal mat deenen néidegen Distanzen zouenee Plaz fonnt hunn. No ville Videokonferenzen an deene Woche virdrun, konnt d'Generalversammlung endlech nees en présentiel stattfannen.

A Präsenz vum Buergermeeschter a President vun de Schoulkommissioun, dem Här Guy Pettinger, huet de Schoulcomité zesumme mam ganze Schoulpersonal op d'Schouljoer 19/20 zrëckgekuckt an och schonn e Bléck op d'Schouljoer 20/21 no vir gehäit.

De Gemengerot huet d'Schoulorganisatioun 20/21 den 11. Juni 2020 gestëmmt. Ënner wéi enge Konditiounen d'Rentrée 20/21 den 15. September 2020 wäert stattfannen, konnt zu dësem fréien Zäitpunkt nach kee virussoen.



ESOU WÄSCHS DU DENG HÄNN RICHTEG!

①



A lass geet et!
Hal deng Hänn ënnert de Krunn
a maach se richtig naass.

②



Looss et richtig schaimen!
Zéck net an huel genuch Seef.

③



Wäsch deng Hänn bannen a baussen,
tëschent de Fangeren a vergiess
och den Daum net.

④



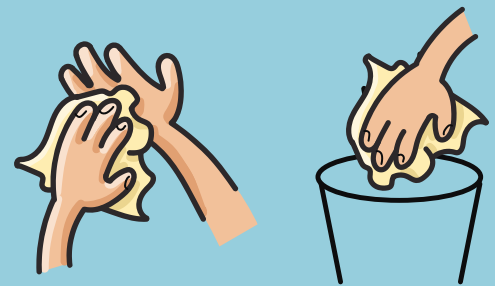
Sang den „Happy Birthday“ zweemol,
ier s du ophäls!

⑤



Äddi Seef! Hal deng Hänn ënnert de Krunn
a reif se esou laang, bis keng Seef méi
drun ass.

⑥



Du bass bal fäerdeg! Dréchen deng Hänn
mat engem Duch aus Pabeier of a gehei
d'Duch an den Dreckseemer.



ÉTSCHT HËLLEF COURSEN 2020



Pendant l'année scolaire 2019/20 une équipe d'enseignants et d'éducateurs de l'EF Steinfort et de la Maison Relais Steinfort a participé à une formation de premiers secours.

Le personnel enseignant et éducatif tient à remercier

Monsieur Dan Thoma
Infirmier en Anesthésie et Réanimation,
Instructeur secours à personnes II
de l'Institut National de la Formation des Secours du CGDIS
pour son cours et ses explications intéressants.



AU REVOIR 6. SCHOULJOREN A BONNE CHANCE AM LYCÉE



Klass vum
Renée SCHABER



Klass vum
Linda QUARING



Klass vum
Xavier ROBEN



LASEP STENGEFORT

LIGUE DES ASSOCIATIONS SPORTIVES DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE



D'Aschreiwunge fir d'Aktivitéite vun der Lasep fir d'Schouljoer 2020/21 sinn en Dënschdeg, de 15. September vu 16 bis 17 Auer a vun 20 bis 21 Auer an der Sportshal. D'Cotisatioun fir dat ganz Joer vu 25€ gëtt deen Owend bezuelt. Den Aschreiwungsformulaire soll via Mail bestallt ginn (virum 15. September).

Deen éischte Cours ass en Dënschdeg, den 22. September. De Rendez-vous virum der Sportshal ass :

- ▶ fir d'Cyclen II.1 / II.2 / III.1 : 14¹⁵ bis 15¹⁵ Auer
- ▶ fir d'Cyclen III.2 / IV.1 / IV.2 : 15¹⁵ bis 16¹⁵ Auer



Les inscriptions pour les activités de Lasep pour l'année scolaire 2020/21 auront lieu mardi, le 15 septembre de 16 à 17 heures et de 20 à 21 heures au hall sportif.

La cotisation pour toute l'année s'élève à 25€ et devra être payée lors de l'inscription. Le formulaire d'inscription est à demander par mail (avant le 15 septembre).

Le premier cours aura lieu mardi, le 22 septembre.

Les cours seront :

- ▶ de 14¹⁵ à 15¹⁵ heures pour les cycles II.1 / II.2 / III.1
- ▶ de 15¹⁵ à 16¹⁵ heures pour les cycles III.2 / IV.1 / IV.2

Dirigeant: Raphaël BECHET / tél.: 661 651 976 / raphael.bechet@education.lu



ARNOLD	Michèle	cycle 1 - précoce Kleinbettingen	399 313 -354	michele.arnold@education.lu
ASTAFIEFF	Anya	cycles 2-4 - surnuméraire		anyaastafieff@hotmail.com
BACKES	Cynthia	cycle 1 - préscolaire	399 313 -337	cynthia.backes@education.lu
BARTHELEMY	Carole	cycle 1 - précoce	399 313 -360	carole.barthelemy@education.lu
BAUSTERT	Nadine	cycle 2.2	399 313 -302	nadine.baustert@education.lu
BECHET	Raphaël	cycle 2 - surnuméraire		raphael.bechet@education.lu
BERTEMES	Serge	cycles 2-4 - surnuméraire - cours d'accueil	399 313 -329	serge.bertemes@education.lu
BIVER	Gaby	cycle 3.1	399 313 -304	gabrielle.biver@education.lu
BURG	Martine	cycles 2-4 - surnuméraire - centre d'apprentissage	399 313 -328	martine.burg@education.lu
CALDERONI	Tanja	cycle 1 - éducatrice précoce Kleinbettingen	399 313 -354	tanja.calderoni@education.lu
CLEMEN	Mireille	cycles 1-4 - remplaçant permanent		mireille.clemen@education.lu
DUHR	Jil	cycles 3&4 - surnuméraire		jil.duhr@education.lu
FEIEREISEN	Thierry	cycle 2.1	399 313 -321	thierry.feiereisen@education.lu
FISCH	Laura	cycles 3&4 - surnuméraire - centre d'apprentissage	399 313 -328	laura.fisch@education.lu
FRIEDEN	Lynn	cycle 1 - précoce Kleinbettingen	399 313 -354	lynn.frieden@education.lu
FUNK-EISCHEN	Mariette	cycles 1-4 - surnuméraire		mariette.eischen@education.lu
FRANKARD	Sandra	cycles 3&4 - surnuméraire		frankardsandra@gmail.com
HOFFMANN	Steffi	cycle 1 - préscolaire	399 313 -335	steffi.hoffmann@education.lu
HULTEN	Bernadette	cycle 1 - préscolaire	399 313 -334	bernadette.hulten@education.lu
IANNIZZI	Katrin	cycle 4.2	399 313 -320	katrin.iannizzi@education.lu
KOHNEN	Christian	cycle 4 - surnuméraire	399 313 -301	christian.kohnen@education.lu
KOMES	Jackie	cycle 2 - surnuméraire	399 313 -323	jackie.komes@education.lu
KUGENER	Joëlle	cycle 3.2 & cycles 2-4 - surnuméraire		joelle.kugener@education.lu
LANG	Caroline	cycle 2.1	399 313 -313	caroline.lang@education.lu
LOOS	Sandy	cycle 2.2 & cycles 2&3 - surnuméraire	399 313 -309	sandy.loos@education.lu
MALLINGER	Kai	cycle 3.2	399 313 -314	kai.mallinger@education.lu
MATTERN	Joëlle	cycle 2.2	399 313 -309	joelle.mattern@education.lu
MEYERS	Sonja	cycle 1- éducatrice précoce	399 313 -360	sonja.meyers@education.lu
MOES	Nadine	cycle 3.2 Kleinbettingen	399 313 -353	nadine.moes@education.lu
MULLER	Joëlle	remplacée par Madame Clemen Mireille		muller.j@education.lu
OEHMEN	Sacha	cycle 3.2	399 313 -305	sacha.oehmen@education.lu
ÖZEN	Sema	cycle 1 - préscolaire	399 313 -336	sema.ozen@education.lu
QUARING	Linda	cycle 4.1	399 313 -315	linda.quaring@education.lu
RAUCHS	Anouk	cycle 1 - préscolaire	399 313 -333	anouk.rauchs@education.lu
RISCH	Carole	cycles 3&4 - surnuméraire - cours d'accueil	399 313 -325	risch.carole@education.lu
RIVOLDINI	Carmen	cycle 2.2	399 313 -342	carmen.rivoldini@education.lu
ROBEN	Xavier	cycle 4.1	399 313 -316	xavier.roben@education.lu
ROLLIN	Nathalie	cycle 1 - préscolaire Kleinbettingen	399 313 -355	nathalie.rollin@education.lu
ROLLINGER	Jean-Paul	cycle 4.2	399 313 -311	jean-paul.rollinger@education.lu
ROLLINGER	Nathalie	cycle 3.2	399 313 -303	nathalie.rollinger@education.lu
SCHAAL	Carole	cycle 3.1	399 313 -312	carole.schaal@education.lu
SCHABER	Renée	cycle 4.1 Kleinbettingen	399 313 -352	renee.schaber@education.lu
SCHAUS	Carole	cycle 1 - surnuméraire		carole.schaus@education.lu
SCHERER	Andrée	cycle 2.1	399 313 -306	andree.scherer@education.lu
SCHMARTZ	Mickels	cycle 2-4 - surnuméraire		mickels.schmartz@education.lu
SPINELLI	Naïka	cycle 1 - surnuméraire		naika.spinelli@education.lu
THILL	Kim	cycle 4.2	399 313 -308	thill.kim@education.lu
TRAUSCH	Jessica	cycle 1 - éducatrice précoce Kleinbettingen	399 313 -354	jessica.trausch@education.lu
VANDEWALLE	Michèle	cycle 3.1 Kleinbettingen	399 313 -351	michele.vandewalle@education.lu



L'école fondamentale Steinfort sur internet:

WWW.SCHOUL-STENGEFORT.LU

Mail: PRIMAIRE.STEINFORT@ECOLE.LU

 WWW.FACEBOOK.COM/ECOLESTEINFORT/

ADRESSE POSTALE:

Numéros de téléphone et adresses
des différents bâtiments scolaires:

École Fondamentale Steinfort
B.P. 31
L-8401 Steinfort
Fax: 39 93 13-930

CYCLE I - PRÉCOCE

STEINFORT (*Maison Relais*)
7B Rue de Hagen

39 93 13-360

AUTRES

Piscine
7a, Rue de Hagen

39 93 13-400

KLEINBETTINGEN
7 Rue du Parc

39 93 13-354

Hall Sportif
7a, Rue de Hagen

39 93 13-410

Maison Relais Steinfort
7b, Rue de Hagen

39 93 13-370

CYCLE I - PRÉSCOLAIRE

BUREAU DU CYCLE 1 (*Maison Relais - Extension*)
7b Rue de Hagen

39 93 13-330

PRÉSIDENT DU COMITÉ D'ÉCOLE

KOHNEN Christian

39 93 13-301

STEINFORT (*Maison Relais - Extension*)
7b Rue de Hagen

39 93 13-330

Bureau - Bâtiment de la Maison Relais (Rez)
7b, rue de Hagen

STEINFORT (*Maison Relais*)
7b Rue de Hagen

39 93 13-337

Fax: 39 93 13-930

Mail: christian.kohnen@education.lu

KLEINBETTINGEN
7, rue du Parc

39 93 13-355

SERVICE SCOLAIRE COMMUNAL

HOFFMANN Pit

39 93 13-217

Bureau - Maison communale
4, Square Général Patton

Fax: 39 00 15

Mail: pit.hoffmann@steinfort.lu

CYCLES II-IV - PRIMAIRE

BUREAU DU CYCLE 2 (*Maison Relais - Extension*)
7b, rue de Hagen

39 93 13-340

STEINFORT (*Maison Relais - Extension*)
7b, rue de Hagen

39 93 13-340

STEINFORT
rue de Kleinbettingen

Bâtiment primaire:

39 93 13-300

Bâtiment complémentaire:

39 93 13-310

KLEINBETTINGEN
Rue de la Gare

39 93 13-351

DIRECTION DE RÉGION MAMER

BETTINELLI David, Directeur

24 75 51 10

LEMMER Nadine et HAUFFELS Jackie,
Directrices adjointes

Fax: 26 44 62-51

Mail: secretariat.mamer@men.lu



Ecole Fondamentale Steinfort / Grundschule Steinfort
www.schoul-stengefort.lu

Abonnéiert eis | Abonnez-nous



Édité par l'Administration communale de Steinfort
Service des Relations Publiques & Comité d'École

B.P. 42 | L-8401 Steinfort
Tel: 399 313-214/215 | service-pr@steinfort.lu

Illustrations: Ingo Schandeler

Imprimerie Heintz Pétange
Papier Balance Silk 100% recyclé